

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3039

30 novembre 2013

### SOMMAIRE

Commission des normes comptables ...	145842	KANDAHAR (Luxembourg) N°4 LIMITED	
Five Arrows Nautilus Co-Invest Feeder		S.à r.l. ....	145867
SCA SICAR .....	145872	K&F Furniture S.A. ....	145866
GP Lux Invest S.A. ....	145863	KKR My Best Friend Lux S.à r.l. ....	145869
Haneda Holding S.à r.l. ....	145861	KKR My Best Friend Lux S.à r.l. ....	145868
Heck, s.à r.l. ....	145869	KL Consult S. à r.l. ....	145868
Helong-inf Lux S.A. ....	145862	Krump S. à r.l. ....	145868
Helong-inf Lux S.A. ....	145862	KSPS Commerce S.à r.l. ....	145869
Helong-inf Lux S.A. ....	145862	Leyne, Strauss-Kahn & Partners ....	145868
Hola Capital S.A. ....	145867	L'Occitane Groupe S.A. ....	145867
HorseGlobe Group S.à r.l. ....	145861	Lux 30 Starlight EUR S.à r.l. ....	145826
HP A Funtana Lux S.à r.l. ....	145870	M2F .....	145837
Hyperion Development S.à r.l. ....	145861	Mangrove Investments .....	145826
Idem Luxembourg (No. 4) .....	145869	Maslow Capital Partners S.à r.l. ....	145837
ID Servers S.à r.l. ....	145864	Medinvest S.A. ....	145837
ILP III S.C.A., SICAR .....	145864	Movilway IP S.à r.l. ....	145826
Immobilière Nord-Sud S.A. ....	145864	Naftex S.A. ....	145837
Implant-Lux S.A. ....	145866	Neroli .....	145842
Imprimerie Marc Mechtel S.à r.l. ....	145865	Neroli .....	145841
InControl S.A. ....	145864	OneBeacon Investments (Luxembourg)	
Ingersoll-Rand Lux Euro III Financing S.à		S.à r.l. ....	145841
r.l. ....	145862	Pibaj S.A. ....	145870
IODA S.A. ....	145863	Pilote S.A. ....	145849
IRE UK III SCS .....	145863	Platinum Asset Management S.A. ....	145849
Italian Styles Sàrl .....	145848	PLD Germany IX S.à r.l. ....	145848
Jade de Chine Sàrl .....	145864	PLD Germany VIII S.à r.l. ....	145848
JER Europe Fund II Holdings S.à r.l. ....	145863	Polymnie S.A. ....	145871
Jetsolutions Invest S.à r.l. ....	145865	R.E.A. S.à r.l. ....	145849
JMK S.à r.l. ....	145865	R.E.A. S.à r.l. ....	145860
Josy Welter Howald S.à r.l. ....	145865	Rhein-Lux Holdings .....	145860
Josy Welter S.à r.l. ....	145866	Ribambelle 9 S.à r.l. ....	145861
JP Commercial 16 S.à r.l. ....	145865	Weydert & Welter S.à r.l. ....	145872
Kalle Development S.à r.l. ....	145866		
KANDAHAR (Luxembourg) N°4 LIMITED			
S.à r.l. ....	145867		

**Movilway IP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 156.447.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2013.

Matthijs BOGERS

*Gérant de catégorie B*

Référence de publication: 2013150653/12.

(130184157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2013.

**Mangrove Investments, Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 69.503.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2013150656/11.

(130183926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2013.

**Lux 30 Starlight EUR S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 181.209.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the sixteenth day of the month of October.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Starwood Capital Operations, LLC, a LLC organized under the laws of the State of Delaware, having its registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, in the City of Wilmington, County of New Castle, registered with the State of Delaware under number 2975092, here represented by Thierry Drinka, with professional address at 3, rue Mozart, L-2166 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed *in* varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here-above, requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

**I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) under the name "Lux 30 Starlight EUR S.à r.l." (the "Company"), which shall be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915 on commercial companies as amended (the "Company Law") and by the present articles of association (the "Articles").

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City.

2.2 The registered office of the Company may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the Company's board of managers. The registered office may further be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution adopted by the shareholders in the manner required to amend the Articles.

2.3. Branches, subsidiaries or other offices may be established either within the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military

developments or events have occurred or are imminent as determined in the sole discretion of the board of managers and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Object.** The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial and other, Luxembourg or foreign enterprises. The Company's purpose is, in particular, to generate significant returns for its shareholders by

(i) locating, analyzing, investing in, acquiring, holding, originating, maintaining, operating, leasing, managing, developing, improving, mortgaging, encumbering, and selling for profit equity and debt interests in real estate and in securities and other interests related to real estate, including, without limitation, developable land, rental apartment buildings, office properties, retail properties, industrial properties, research and development properties, hotels, resorts and destination complexes, timeshares, motels and other lodging facilities, mixed use properties, telco properties and zoned residential land and debt instruments secured by real estate or by interests in such real estate,

(ii) participating as a partner, owner or investor in or lender to other general or limited partnerships, limited liability companies, corporations or other vehicles or Persons, the business of which is related to real estate including, without limitation, the ownership, sale, leasing, financing, development and/or management thereof or the provision of services thereto, and

(iii) engaging in all other activities related or incidental thereto.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

#### **Art. 4. Duration.**

4.1 The Company is formed for an unlimited duration.

4.2 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the shareholders of the Company adopted in the manner required to amend the Articles.

4.3 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

## **II. Capital - Shares**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. The Company's corporate capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares in registered form with a nominal value of twenty-five euros (EUR 25), all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the shareholders, adopted in the manner required to amend the Articles.

5.3 Any share premium paid in respect of any shares upon their issuance shall be allocated to a share premium account of the Company. Such share premium account may be incorporated into the share capital of the Company, against the issuance of new shares, subject to the provisions of the Articles. Moreover, the amount of the said share premium account may be used to provide for the payment of shares, which the Company may redeem from its respective shareholders, to offset any net losses, to make distributions to the shareholders, or to allocate funds to the legal reserve.

#### **Art. 6. Shares.**

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is recognized per share. Joint owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders. The transfer of shares (inter vivos) to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the share capital of the Company. A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code. For all other matters, reference is made to articles 189 and 190 of the Company Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Company Law and may be examined by any shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares, in the framework of a decrease of its share capital by cancellation of the redeemed shares, under the following terms and conditions:

(i) the redemption price shall be set by reference to the nominal value of each redeemed share, or if higher within the total amount of any distributable sums in accordance with the entitlement of the redeemed shares as provided for by the

Articles. Where the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable sums are available as regards the excess purchase price;

(ii) the redemption shall be carried out by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital; and

(iii) the redeemed shares shall be cancelled following the decrease of the capital.

### **III. Management - Representation**

#### **Art. 7. Manager(s).**

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by the shareholders who set the term of their office. Managers of the Company need not be shareholders.

7.2 If several managers have been appointed, they shall collectively constitute a board of managers.

7.3 If a sole manager has been appointed, she/he/it shall assume all powers conferred by the Company Law and the Articles to the board of managers. The sole manager shall have the option of memorializing her/his/its decisions in minutes.

7.4. The managers are eligible for reappointment but may be dismissed at any time ad nutum (i.e. without any reason) by a resolution of the shareholders. A Manager may resign at any time, but a resigning Manager shall continue to hold office until his successor has been appointed.

#### **Art. 8. Powers.**

8.1. All powers not expressly reserved by the Luxembourg law or the present Articles to the shareholders fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, whether shareholders or not, by the board of managers or in accordance with article 10.

#### **Art. 9. Procedure.**

9.1 The board of managers may appoint from among its members a chairman, who will preside at all meetings of the board of managers and of the shareholders. It may also appoint a secretary, who need not be a manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

9.2 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of the chairman or any other manager at the place indicated in the convening notice.

9.3 Written notice of any meeting of the board of managers, regardless of whether such notice is the original or a copy delivered by telegram, telex, facsimile or e-mail, shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in the case of an emergency meeting, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.4 No such convening notice is required if all members of the board of managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice requirement may be waived by the written consent, regardless of whether the original consent or a copy thereof is delivered by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places designated in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

9.5 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, regardless of whether the original appointment or a copy thereof delivered by telegram, telex, facsimile or e-mail, another manager as his proxy. A manager may also appoint another manager as his proxy by phone, such appointment to be confirmed subsequently in writing.

9.6 The board of managers may validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by a majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.7 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication that allows all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to in-person participation at such meeting.

9.8 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by a copy delivered by telegram, telex, facsimile or e-mail.

#### **Art. 10. Representation of the Company.**

10.1 The Company shall be bound towards third parties by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any member of the board or managers or by the joint or single signature of any person to whom such signatory power shall have been delegated by the board of managers.

10.2 The Company shall furthermore be bound towards third parties by the single or joint signature of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2 and within the limits of such power.

#### **Art. 11. Conflicts of interest.**

11.1 In the event that any manager or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, such manager or officer shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such manager's or officer's interest therein, shall be reported to the next succeeding meeting of the shareholders. If the Company has only one shareholder, a statement of the conflict of interest must be recorded in minutes.

11.2 Notwithstanding the above, no contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or officers of the Company is interested in, or is a manager, director, associate, officer or employee of such other company or firm. Any manager or officer of the Company who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

#### **Art. 12. Liability of the managers.**

12.1 In connection with their mandate, the managers assume no personal liability for any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles and the applicable provisions of the Luxembourg law.

12.2 To the extent permissible under Luxembourg law and except as provided for in article 59 paragraph 2 of the Company Law, a manager shall not be responsible for the acts, omissions or defaults of the other managers, or for any loss or damage caused by an error of judgment or oversight on their part, or for any other loss, damage or misfortune whatsoever which may occur in the performance of their duties, except if the same is caused by his gross negligence or willful default.

12.3 To the full extent permissible under Luxembourg law, the managers and other officers of the Company, as well as those persons to whom signatory powers have been validly delegated in accordance with article 8.2, shall be indemnified out of the assets of the Company for all costs, charges, losses, damages and expenses incurred or sustained by them in connection with any actions, claims, suits or proceedings to which they may be made a party by reason of being or having been managers, officers or delegates of the Company, by reason of any transaction carried out by the Company, any contract entered into or any action performed, concurred in, or omitted, in connection with the execution of their duties, save for liabilities and expenses caused by from their gross negligence or willful default and in each case without prejudice to any other rights to which such persons may be entitled.

### **IV. General meetings of shareholders**

#### **Art. 13. Powers and Voting rights.**

13.1 The general meeting of shareholders properly constituted represents the entire body of shareholders of the Company. It has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all operations of the Company within the limits of the Company Law.

13.2 Each share is entitled to one vote. Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

13.3 Without prejudice to articles 13.4 and 13.5, resolutions of the shareholders shall be adopted at general meetings.

13.4 If there are not more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution. The shareholders shall be consulted in writing in accordance with article 14.2 and shall cast their vote by signing the circular resolution. Shareholders shall be obliged to cast their vote and mail it to the Company within fifteen (15) days as from the sending of the text of the proposed resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by a copy delivered by telegram, telex, facsimile or e-mail.

13.5 The sole shareholder assumes all powers conferred by the Company Law to the general meeting of shareholders. The decisions of the sole shareholder shall be memorialized in minutes.

#### **Art. 14. Notices, Quorum, Majority and Voting proceedings.**

14.1 The shareholders may be convened or consulted by any manager. The board of managers must convene or consult the shareholders at the request of shareholders representing more than one-half (1/2) of the share capital of the Company.

14.2 The shareholders shall be convened or consulted in writing, whether in original or delivered by telegram, telex, facsimile or e-mail.

14.3 Written notice of any meeting of the shareholders shall be given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date set for such meeting, except in case of an emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting.

14.4 Meetings of the shareholders of the Company shall be held at such place and time as may be specified in the convening notices for the meetings.

14.5 If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as having been duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

14.6 A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person (who need not be a shareholder) as his proxy, such proxy to be granted in writing, whether in original or delivered by telegram, telex, facsimile or e-mail.

14.7 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted (i) by shareholders (ii) owning more than one-half (1/2) of the share capital of the Company. If this figure is not reached at the first meeting or upon the first written consultation, the shareholders shall be convened or consulted a second time by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

14.8 However, resolutions to modify or amend the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three (3/4) quarters of the share capital of the Company. However, under no circumstances may a majority of the shareholders oblige any shareholders to increase their participation in the Company.

14.9 The shareholders may only change the nationality of the Company by unanimous vote.

## **V. Annual accounts - Allocation of profits**

### **Art. 15. Accounting Year and Annual general meeting.**

15.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of the same year.

15.2 Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's board of managers shall prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing all of the Company's commitments and the debts of the managers, auditor(s) and shareholders of the Company.

15.3 Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

15.4 If there are more than twenty-five (25) shareholders, the annual general meeting of the shareholders shall be held at the registered office of the Company or at such other place within the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice.

15.5 If there are not more than twenty-five (25) shareholders, the annual general meeting of the shareholders shall be held at such place and time as may be specified in the convening notice for the meeting, such meeting to take place within the time period set forth by the Company Law.

### **Art. 16. Allocation of Profits.**

16.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve as required by the Company Law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve is equal to ten per cent (10%) of the share capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5.

16.2 The general meeting of shareholders has discretionary power to allocate any surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

16.3 Interim dividends may be distributed, at any time, pursuant to the following conditions:

- (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the board of managers;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits accrued since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the shareholders of the Company;
- (iv) assurance has been given that the rights of the creditors of the Company are not threatened; and
- (v) if after the close of the financial year, the amount available for distribution is less than the amount distributed as an interim dividend, the relevant shareholders shall be required to refund the shortfall to the Company.

## **VI. Dissolution - Liquidation**

### **Art. 17. Dissolution, Liquidation.**

17.1 In the event of the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who need not be shareholders, appointed by a resolution of the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholders or by the Company Law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the sale of the assets and the payment of the liabilities of the Company.

17.2 Any surplus remaining from the sale of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder of the Company.



## VII. General provision

**Art. 18. General provision.** Reference is made to the provisions of the Company Law and to any agreement which may be entered into among the shareholders from time to time (if any) for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31, 2013.

### *Subscription - Payment*

All the 500 (five hundred) shares representing the capital have been entirely subscribed by Starwood Capital Operations, LLC prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred EUR) is as now at the disposal of the Company proof of which has been duly given to the notary.

### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400).

### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately upon the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing all of the subscribed share capital, passed the following resolutions:

#### *First resolution*

The sole shareholder resolves to set at two (2) the number of members of the board of managers and to appoint the following persons as the managers of the Company for an unlimited period of time:

(i) Mr. Thierry DRINKA, born in Laon (France) on October 11, 1968, with professional address at 3 rue Mozart, L-2166 Luxembourg;

(ii) Mr. Jerome SILVEY, born in Pennsylvania (USA) on June 27, 1957, with professional address at 591, West Putnam Avenue, Greenwich, CT 06830, United States of America; and

#### *Second resolution*

The sole shareholder resolves to establish the registered office of the Company at 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation, and in case of any divergences between the English and the French texts, the English version shall prevail.

WHEREOF the present deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the date first indicated in this document.

The present deed, having been read to the proxyholder of the appearing party, was signed by the proxyholder and the notary.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le seizième jour du mois d'octobre,

par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

a comparu:

Starwood Capital Operations LLC, une Limited Liability Company de droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, dans la ville de Wilmington, Comté de New Castle, inscrite dans l'Etat du Delaware (USA) sous le numéro 2975092, ici représentée par Thierry Drinka avec adresse professionnelle au 3, rue Mozart, L-2166 Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

### **I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Lux 30 Starlight EUR S.à r.l.» (la «Société»), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi») et par les présent statuts (les «Statuts»).

## **Art. 2. Siège social.**

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le siège social de la Société peut être transféré dans les limites de la commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.3 Il peut être créé des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance de la Société si le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

**Art. 3. Objet social.** L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, qu'elles soient luxembourgeoises ou étrangères.

Plus particulièrement, la Société a pour objet de générer d'importants bénéfices au profit de ses actionnaires par

(i) La localisation, l'analyse, l'investissement, l'acquisition, la détention, l'initialisation, le soutien, le maintien, le contrôle, la location, la gestion, le développement, l'amélioration, l'hypothèque, les sûretés et garanties, la vente bénéficiaire et la conclusion d'emprunts porteurs d'intérêts relatifs à des propriétés immobilières ou titres et autres intérêts liés à l'immobilier, y inclus, sans y être limités, les terres à améliorer et développer, les immeubles de rapport et d'appartements à louer, les immeubles de bureaux, les maisons unifamiliales, les ensembles industriels, les immeubles de recherche et développement, les parcs de loisirs, ensembles et complexes hôteliers, les propriétés à temps partiels, motels et autres lieux d'hébergement, habitations mixtes, propriétés telco et terrains en zone résidentielle, et les emprunts hypothécaires ou garantis par des sûretés grevant ces droits immobiliers,

(ii) Prendre des participations en tant qu'associé, propriétaire ou investisseur ou bailleur de fonds, comme commandité ou commanditaire de société en commandite, associé de sociétés à responsabilité limitée, actionnaire de sociétés anonymes, ou autres formes juridiques de personnes morales, dont l'objet commercial est en relation avec le domaine de l'immobilier, en ce compris, sans y être limité, la propriété, la vente, la location, le financement, le développement et/ou la gestion de ceux-ci ou la prestation de services y relative, et

(iii) L'engagement et l'implication dans toute autre activité qui pourrait être liée à celles évoquées ci-avant, de manière directe, indirecte ou accessoire.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

## **Art. 4. Durée.**

4.1 La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés de la Société adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

4.3 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## **II. Capital social - Parts sociales**

### **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25), toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

5.3 Toute prime d'émission payée lors de l'émission de parts sociales doit être affectée à un compte de prime d'émission (le «Compte de Prime d'émission des Parts Sociales») de la Société. Le Compte de Prime d'émission des Parts Sociales peut être incorporé dans le capital social de la Société, en échange respectivement de l'émission de nouvelles Parts Sociales, conformément aux dispositions des Statuts. En outre, le Compte de Prime d'émission des Parts Sociales peut être utilisé pour effectuer le remboursement de Parts Sociales, que la Société peut racheter aux associés respectifs, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions, respectivement, aux associés détenant des Parts Sociales ou pour être affecté à la réserve légale.

### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.



6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. La cession de parts sociales (inter vivos) à des non associés est soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société. Une cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle a été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec l'article 1690 du code civil. Pour toutes les autres questions, il est fait référence aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et peut être consulté par chaque associé qui le désire.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales, dans le cadre d'une réduction de son capital souscrit par annulation des parts rachetées et conformément aux modalités et conditions suivantes:

(i) le prix de rachat est fixé par référence à la valeur nominale de chacune des parts sociales rachetées, ou, s'il est supérieur, dans la limite du montant total de toutes les sommes distribuables et en conformité avec les droits conférés aux parts sociales rachetées tels que prévus par les Statuts. Lorsque le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des sommes distribuables suffisantes sont disponibles pour couvrir l'excédent de prix;

(ii) le rachat est décidé par une résolution prise par la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société; et

(iii) les parts sociales rachetées sont annulées immédiatement après la réduction du capital social.

### III. Gestion - Représentation

#### Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par les associés, qui fixeront la durée de leur mandat. Le ou les gérants ne sont pas nécessairement associés.

7.2 Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

7.3 Si un gérant unique a été nommé, il assume tous les pouvoirs conférés par la Loi et les Statuts au conseil de gérance. Le gérant unique aura l'option de consigner ses décisions dans des procès-verbaux.

7.4 Les gérants sont rééligibles pour nomination mais révocables à n'importe quel moment ad nutum (sans justifier d'une raison) par une résolution des associés. Un gérant peut démissionner de son mandat à n'importe quel moment mais un gérant démissionnaire devra continuer d'exercer son mandat jusqu'à ce qu'un successeur lui soit désigné.

#### Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts aux associés seront de la compétence du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et activités conformes à l'objet social de la Société.

8.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le conseil de gérance de la Société ou conformément à l'article 10.

#### Art. 9. Procédure.

9.1 Le conseil de gérance peut nommer parmi ses membres un président, qui présidera toutes les réunions du conseil de gérance et des actionnaires. Il peut aussi nommer un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être un gérant et qui sera responsable de garder les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des actionnaires.

9.2 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.3 Il sera donné à tous les gérants une convocation, qu'elle soit en original ou en copie envoyée par télégramme, télex, fac-similé ou courriel, de toute réunion du conseil de gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas de réunion urgente, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans la convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.4 Cette convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés à la réunion et déclarent avoir été dûment informés et avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Il peut aussi être renoncé à l'exigence de convocation écrite avec l'accord écrit de chaque membre du conseil de gérance que le consentement soit en original, soit en copie envoyée par télégramme, télex, fac-similé ou courrier électronique par chaque membre du conseil de gérance. Des convocations écrites séparées ne seront pas exigées pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit prévus dans un calendrier préalablement adopté par résolution du conseil de gérance de la Société.

9.5 Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance en nommant par écrit, que ce soit en original ou sur copie par télégramme, télex, fac-similé ou courriel, un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut également nommer un autre gérant comme son mandataire par téléphone, mais cette nomination devra ensuite être confirmée par écrit.

9.6 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix exprimées. Les résolutions du conseil de gérance seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.7 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.8 Des résolutions circulaires signées par tous les gérants seront valables et engageront la Société comme si elles avaient été adoptées à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, attestées soit en original soit en copie émise par télégramme, télex, fac-similé ou courriel.

#### **Art. 10. Représentation.**

10.1 La société sera engagée par rapport aux tiers par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un membre du conseil de gérance ou par la signature conjointe ou individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance.

10.2 La Société sera en outre engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle ou les signatures conjointes de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature a été valablement délégué conformément à l'article 8.2 et dans les limites de ce pouvoir.

#### **Art. 11. Conflit d'intérêts.**

11.1 Aucun contrat et aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourront être affectés ou viciés par le fait qu'un ou plusieurs gérants, directeurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme, ou par le fait qu'il en serait gérant, administrateur, associé, directeur, fondé de pouvoir ou employé.

11.2 Nonobstant ce qui précède, aucun contrat et aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourront être affectés ou viciés par le fait qu'un ou plusieurs gérants, directeurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme, ou par le fait qu'il en serait gérant, administrateur, associé, directeur, fondé de pouvoir ou employé. Le gérant, directeur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est gérant, administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats, ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires, ne sera pas par là même privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareil contrat ou pareilles affaires. Au cas où un gérant, directeur ou fondé de pouvoir aurait un intérêt personnel dans quelque affaire de la Société, ce gérant, directeur ou fondé de pouvoir devra informer le conseil de gérance de son intérêt personnel et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de pareil gérant, directeur ou fondé de pouvoir à la prochaine assemblée des actionnaires.

#### **Art. 12. Responsabilité des gérants.**

12.1 Dans le cadre de leur mandat, les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

12.2 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, et sauf dans les cas prévus à l'article 59, alinéa 2 de la Loi, un gérant ne sera pas responsable des actes, négligences ou manquements des autres gérants, ou pour toute perte ou tout dommage causés par une erreur de jugement ou inadvertance de leur part, ou pour toute autre perte, dommage ou préjudice quelle qu'il soit qui surviendrait lors de l'exécution de son mandat, sauf si cela résulte de, ou est causé par, une faute lourde ou manquement dolosif lui incombant.

12.3 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, les gérants et autres fondés de pouvoir de la Société, ainsi que toutes les personnes à qui des pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2 seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société contre tous les coûts, frais, pertes, dommages et dépenses encourus ou supportés par eux en relation avec toutes actions, plaintes, procès ou procédures auxquels ils peuvent être partie en raison de leur statut actuel ou passé de gérants, fondés de pouvoir ou délégués de la Société, en raison de toute transaction effectuée par la Société, tout contrat conclu ou action accomplie, ou omise ou dans laquelle ils ont participé, en relation avec l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages et dépenses dues à leur faute lourde ou manquement dolosif, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont ces personnes peuvent jouir.

### **IV. Assemblées générales des associés**

#### **Art. 13. Pouvoirs et Droits de vote.**

13.1 L'assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à toutes les activités de la Société dans les limites de la Loi.

13.2 Chaque part sociale donne droit à un vote. Chaque associé a des droits de vote proportionnellement au nombre de parts détenues par celui-ci.

13.3 Sans préjudice des articles 13.4 et 13.5, les résolutions des associés sont adoptées en assemblées générales.

13.4 Si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire. Les associés seront consultés par écrit conformément à l'article 14.2 et exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société dans un délai de quinze (15) jours suivant l'envoi du texte de la résolution proposée. Les signatures des associés peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, attestées soit en original soit en copie émise par télégramme, télex, fac-similé ou courrier électronique.

13.5 L'associé unique assume tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique seront consignées en procès-verbaux.

#### **Art. 14. Convocations, Quorum, Majorité et Procédure de vote.**

14.1 Les associés peuvent être convoqués ou consultés par tout gérant de la Société. Le conseil de gérance doit convoquer ou consulter les associés à la demande des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social de la Société.

14.2 Les associés sont convoqués ou consultés par écrit, soit en original ou par télégramme, télex, fac-similé ou courrier électronique.

14.3 Une convocation écrite à toute assemblée des associés sera donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date fixée de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera précisée dans la convocation de ladite assemblée.

14.4 Les assemblées des associés de la Société seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations respectives des assemblées.

14.5 Si tous les associés de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée des associés et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

14.6 Un associé peut prendre part à toute assemblée générale des associés de la Société en désignant une autre personne (associé ou non) comme mandataire, un tel mandat sera donné par écrit, soit en original, soit en copie envoyé par télégramme, télex, fac-similé ou courrier électronique.

14.7 Les décisions collectives ne sont valablement prises que dans la mesure où elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première assemblée ou première consultation écrite, les associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

14.8 Cependant, les résolutions pour modifier les Statuts ou pour dissoudre et liquider la Société ne peuvent être adoptées que par la majorité des associés détenant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société. Cependant, en aucun cas la majorité peut obliger un des associés à augmenter sa participation dans la Société.

14.9 Les associés peuvent changer la nationalité de la Société uniquement par vote unanime.

### **V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices**

#### **Art. 15. Exercice social et Assemblée générale annuelle.**

15.1 L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

15.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le conseil de gérance dresse le bilan et le compte de pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérant(s), auditeur(s) et des associés de la Société.

15.3 Tout associé peut prendre connaissance de ces inventaires et bilan au siège social de la Société.

15.4 Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq (25) associés, l'assemblée générale annuelle des associés sera tenue au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que précisé dans la convocation.

15.5 Si le nombre d'associés ne dépasse pas vingt-cinq (25) associés, l'assemblée générale des associés se tiendra au lieu et heure indiqués dans la convocation respective de l'assemblée.

#### **Art. 16. Affectation des bénéfices.**

16.1 Cinq pourcent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pourcent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel qu'augmenté ou réduit selon l'article 5.

16.2 L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle pourra en particulier allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

16.3 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) un état des comptes ou un inventaire ou un rapport est établi par le conseil de gérance;

(ii) cet état des comptes, inventaire ou rapport montre que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de payer des dividendes intérimaires est adoptée par les associés de la Société;

(iv) assurance a été obtenue que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés; et

(v) si, après la clôture de l'exercice social, le montant disponible à la distribution apparaît inférieur au montant distribué en tant que dividende intérimaire, les associés seront tenus de reverser la différence à la Société.

## VI. Dissolution - Liquidation

### Art. 17. Dissolution, Liquidation.

17.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, nommés par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf disposition contraire prévue par la Loi ou la décision des associés, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.

17.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux associés proportionnellement au nombre d'actions détenues par chaque associé dans la Société.

## VII. Dispositions générales

**Art. 18. Dispositions générales.** Il est fait référence aux dispositions de la Loi et à tout contrat qui peut être conclu entre les associés de temps à autre (le cas échéant) pour tous les points qui ne font pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces présents Statuts.

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commencera à la date du présent acte et se terminera le 31 décembre 2013.

### *Souscription et Libération*

Les 500 (cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par Starwood Capital Operations, LLC, prénommé, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de 12,500 euros (douze mille cinq cents EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

### *Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille quatre cents euros (EUR 1.400).

### *Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit a pris les résolutions suivantes:

### *Première résolution*

L'associé unique décide de fixer à deux (2) le nombre de gérants et de nommer les personnes suivantes en tant que gérant de la Société pour une période indéterminée:

(i) M. Thierry DRINKA, né à Laon (France) le 11 octobre 1968, avec adresse professionnelle au 3, rue Mozart, L-2166 Luxembourg,

(ii) M. Jerome SILVEY, né en Pennsylvanie (USA) le 27 juin 1957, avec adresse professionnelle au 591 West Putnam Avenue, Greenwich, CT 06830, Etats-Unis d'Amérique,

### *Deuxième résolution*

Le siège social de la Société est établi au 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des du mandataire de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: T. Drinka et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 octobre 2013. LAC/2013/47892. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2013.

Référence de publication: 2013150624/586.

(130184502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2013.

---

**Naftex S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 163.437.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 28/10/2013.

Référence de publication: 2013150680/10.

(130184133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2013.

---

**M2F, Société Anonyme.**

Siège social: L-2551 Luxembourg, 135, avenue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 113.411.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour M2F S.A.*

Signature

Référence de publication: 2013150679/11.

(130184116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2013.

---

**Maslow Capital Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 178.317.

---

EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale en date du 2 septembre 2013, que l'assemblée générale décide:

- D'accepter la démission de «KRD-Services S.à r.l.» ayant son siège social au 79 route d'Arlon L-1140 Luxembourg (RCS Luxembourg B 88.617) représentée par Mme Catherine KESY en tant que gérante de la Société;

- De nommer Monsieur François CLAQUIN, dirigeant d'entreprises, né le 4 juillet 1963 à Levallois Perret (France), demeurant au 3, avenue Le Notre F-92420 Vaucresson (France) en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 2 septembre 2013.

Pour avis sincère et conforme

Maître Paul DECKER

*Notaire de résidence à Luxembourg*

Référence de publication: 2013150659/18.

(130184346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2013.

---

**Medinvest S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 115.727.

---

L'an deux mil treize, le huit octobre.

Par-devant, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MEDINVEST S.A., ayant son siège social à Luxembourg, immatriculée au R.C.S. Luxembourg section B numéro 115.727, constituée suivant acte du notaire ins-

trumentant de résidence à Luxembourg en date du 11 avril 2006, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1295 en date du 5 juillet 2006, page 62127 et suivantes. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis l'acte de constitution.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Joëlle MAMANE, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Marie-Laure AFLALO, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Philippe AFLALO, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour Ordre du jour:

1) Refonte intégrale des statuts de la Société pour la transformer en une société anonyme unipersonnelle.

2) Démission de Monsieur Patrick AFLALO, administrateur de sociétés, né le 9 octobre 1959 à Fès (Maroc), demeurant professionnellement au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, de Madame Marie-Laure AFLALO, administrateur de sociétés, née le 22 octobre 1966 à Fès (Maroc), demeurant professionnellement au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg et de Madame Joëlle MAMANE, administrateur de sociétés, née le 14 janvier 1951 à Fès (Maroc), demeurant professionnellement au 23 rue Aldringen, L-1118 Luxembourg de leurs fonctions d'administrateurs de la Société et décharge à leur accorder.

3) Nomination de Monsieur Sylvain DEVICO, industriel, né le 2 avril 1932 à Fès (Maroc), demeurant au 2A, rue des Giroflées, 98000 Monaco en tant qu'administrateur unique.

4) Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale constate que la Société est actuellement détenue par un seul actionnaire et décide de refondre en intégralité et d'adapter les statuts à la nouvelle forme sociale de la Société, qui auront dorénavant la teneur suivante:

### **Titre I<sup>er</sup> . Dénomination, siège social, objet, durée**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il existe une société anonyme régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 et par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de «MEDINVEST S.A.».

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura pas d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange



ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra s'engager dans toutes transactions concernant des biens immobiliers et mobiliers. La société pourra acquérir, transférer, louer et gérer tous biens immeubles de toutes sortes et situés dans tous pays. La société pourra également engager et exécuter toutes opérations appartenant directement ou indirectement à la gestion et à la propriété de tels biens immobiliers.

## **Titre II. Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune. Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

## **Titre III. Administration**

**Art. 6.** En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'Administrateur Unique, tous ces pouvoirs seront réservés à cet Administrateur Unique.

**Art. 9.** Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

**Art. 12.** La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas nécessairement être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présents, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

#### **Titre IV. Surveillance**

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

#### **Titre V. Assemblée générale**

**Art. 14.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier vendredi du mois de juin à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

#### **Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 15.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

#### **Titre VII. Dissolution, Liquidation**

**Art. 17.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

### **Titre VIII. Dispositions Générales**

**Art. 18.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide d'accepter les démissions de Monsieur Patrick AFLALO, administrateur de sociétés, né le 9 octobre 1959 à Fès (Maroc), demeurant professionnellement au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, de Madame Marie-Laure AFLALO, administrateur de sociétés, née le 22 octobre 1966 à Fès (Maroc), demeurant professionnellement au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg et de Madame Joëlle MAMANE, administrateur de sociétés, née le 14 janvier 1951 à Fès (Maroc), demeurant professionnellement au 23 rue Aldringen, L-1118 Luxembourg de leur mandat d'administrateur et décide de leur donner décharge pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de nommer en tant qu'administrateur unique de la société:

Monsieur Sylvain DEVICO, industriel, né le 2 avril 1932 à Fès (Maroc), demeurant au 2A, rue des Giroflées, 98000 Monaco.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale devant se tenir en 2019.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à mille euros (EUR 1.000).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire du comparant, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. MAMANE, M.-L. AFLALO, P. AFLALO, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 9 octobre 2013. Relation: LAC/2013/46016. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2013.

Référence de publication: 2013150662/201.

(130184124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2013.

---

#### **OneBeacon Investments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 300.526.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 145.814.

—  
Par résolutions prises en date du 15 octobre 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Göran Thorstensson, avec adresse professionnelle au 57, Birger Jarlsgatan, SE 113 96 Stockholm, Suède, de son mandat de gérant, avec effet au 16 octobre 2013.

2. Nomination de Lars Ek, avec adresse professionnelle au 57B, Birger Jarlsgatan, 11396 Stockhölml, Suède, au mandat de gérant, avec effet au 16 octobre 2013 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2013.

Référence de publication: 2013150708/15.

(130183819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2013.

---

#### **Neroli, Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 54.700.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2013150699/10.

(130183933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2013.

---

**Neroli, Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 54.700.

—  
 Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2013150698/10.

(130183921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2013.

---

**CNC, Commission des normes comptables, Groupement d'Intérêt Economique.**

Siège social: L-1468 Luxembourg, 13, rue Erasme.

R.C.S. Luxembourg C 109.

—  
 STATUTS

L'an deux mille treize, le deux octobre,

Se sont réunis

1. L'Etat du Grand-Duché de Luxembourg, représenté par Madame Octavie Modert, Ministre de la Justice, demeurant à Luxembourg;

2. la Banque centrale du Luxembourg créée par la loi modifiée du 23 décembre 1998 relative au statut monétaire et à la Banque centrale du Luxembourg, avec siège à Luxembourg, ayant pour objet d'assumer les missions définies au sein de l'article 2 de ladite loi du 23 décembre 1998, ici représentée par Monsieur Roland Weyland, Secrétaire général adjoint;

3. le Commissariat aux assurances, établissement public créé par la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances, avec siège à Luxembourg, ayant pour objet d'assumer les missions définies à l'article 2 de ladite loi du 6 décembre 1991, ici représenté par Monsieur Victor Rod, Président du Comité de direction;

4. la Commission de surveillance du secteur financier, établissement public créé par la loi modifiée du 23 décembre 1998 portant création d'une commission de surveillance du secteur financier, avec siège à Luxembourg, ayant pour objet d'assumer les missions définies au sein de la section 2 de ladite loi du 23 décembre 1998, ici représentée par Madame Danièle Goedert, Conseiller de direction 1ère classe;

5. la Chambre de Commerce, établissement public institué par la loi modifiée du 26 octobre 2010 portant réorganisation de la Chambre de Commerce, avec siège à Luxembourg, ayant pour objet l'articulation, la sauvegarde et la défense des intérêts de ses ressortissants, ici représentée par Monsieur Pierre Gramegna, Directeur Général;

6. l'Institut des réviseurs d'entreprises, organe professionnel institué par la loi modifiée du 18 décembre 2009 relative à la profession de l'audit, avec siège à Luxembourg, ayant pour objet de défendre les droits et intérêts de la profession et d'exercer les attributions définies à l'article 31 de la loi modifiée du 18 décembre 2009 précitée, ici représenté par son Président, Monsieur Jean-Michel Pacaud;

7. l'Ordre des experts-comptables, organe professionnel institué par la loi modifiée du 10 juin 1999 portant organisation de la profession d'expert-comptable, avec siège à Luxembourg, ayant pour objet de défendre les droits et intérêts de la profession et d'exercer les attributions définies à l'article 11 de la loi modifiée du 10 juin 1999 précitée, ici représenté par son Président, Monsieur Pierre Lentz.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-avant, ont arrêté ainsi qu'il suit le contrat de groupement d'un groupement d'intérêt économique qu'ils constituent présentement entre eux.

**Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination, Durée, Objet, Siège, Membres**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Sous la dénomination «Commission des normes comptables», en abrégé «CNC», il a été constitué, pour une durée illimitée, un groupement d'intérêt économique selon la loi du 25 mars 1991, ci-après dénommé «le groupement». Le groupement est régi par le présent contrat de groupement et par la législation applicable au Grand-Duché de Luxembourg, notamment la loi du 25 mars 1991 sur les groupements d'intérêt économique telle qu'elle sera éventuellement modifiée dans la suite.

**Art. 2.** Le groupement a pour objet de:

a) donner tout avis au Gouvernement à la demande de celui-ci ou d'initiative en matière de comptabilité applicable aux entreprises visées par la loi modifiée du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi

que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises et touchant notamment à la tenue de la comptabilité, aux comptes annuels et aux comptes consolidés;

b) contribuer au développement d'une doctrine comptable, le cas échéant, par la voie d'avis ou de recommandations à caractère général;

c) participer aux débats touchant à la matière comptable au sein des instances européennes et internationales;

d) assumer toute mission confiée par la loi.

Le groupement pourra à cet effet accomplir tous les actes qui contribuent directement ou indirectement à la réalisation de son objet.

**Art. 3.** Le siège du groupement est établi au sein de la commune de Luxembourg.

**Art. 4.** Les membres du groupement sont:

1. L'Etat du Grand-Duché de Luxembourg;
2. La Banque centrale du Luxembourg;
3. le Commissariat aux assurances;
4. la Commission de surveillance du secteur financier;
5. la Chambre de Commerce;
6. l'Institut des réviseurs d'entreprises;
7. l'Ordre des experts-comptables.

Les membres peuvent décider l'admission de nouveaux membres dans les conditions fixées à l'article 15 paragraphe 3. point b).

Un membre ne peut se retirer qu'en fin d'exercice et moyennant un préavis d'un (1) an. La démission prendra effet le dernier jour de l'exercice suivant celui du préavis.

Tout membre qui contrevient gravement à ses obligations ou qui cause ou menace de causer des troubles graves dans le fonctionnement du groupement, notamment celui qui gêne ou fait obstacle à l'activité du groupement, peut être exclu sur décision du tribunal prise à la demande de l'assemblée générale statuant aux conditions de l'article 15 paragraphe 3. point b) ci-dessous.

En cas de démission ou d'exclusion d'un membre, il sera procédé à la date d'effet de l'exclusion ou de la démission à une évaluation du patrimoine du groupement afin de déterminer les droits et obligations du membre sortant.

Sous déduction de ses obligations envers le groupement, le membre démissionnaire ou exclu a droit au plus au remboursement de ses apports et autres contributions en numéraire. Le remboursement se fera le dernier jour de l'exercice suivant celui au cours duquel la démission ou l'exclusion a pris effet.

## **Titre II - Financement et Budget**

**Art. 5.** Le financement du groupement est assuré comme suit:

- par une subvention annuelle à charge du budget de l'Etat et destinée à couvrir les investissements et frais générés par les missions confiées par la loi au groupement;
- par des contributions en nature, en industrie ou en numéraire des membres, sous réserve d'acceptation du GIE de la forme des contributions;
- par les recettes générées par les activités accessoires du groupement;
- par toutes autres ressources autorisées par la loi.

Les membres contribuent en tant que de besoin, au règlement de l'excédent des dépenses sur les recettes proportionnellement au nombre de voix dont ils disposent lors de l'assemblée générale.

**Art. 6.** Le budget annuel du groupement est arrêté par le Conseil de gérance au moins trois mois avant le début de l'exercice.

Pour être valablement arrêté, le budget doit faire ressortir un excédent annuel de recettes sur les dépenses, ou, à tout le moins, un excédent cumulé de recettes aux titres des exercices clos, en cours et budgété.

## **Titre III. - Gestion**

**Art. 7.** Le groupement est géré par un conseil de gérance composé de douze (12) membres, nommés par l'assemblée générale et révocables ad nutum par elle.

La composition du conseil de gérance assure une représentation des parties prenantes, publiques et privées, intéressées au premier plan à l'information comptable des entreprises.

Les membres du conseil de gérance sont nommés en fonction de leur compétence et de leur contribution en matière de comptabilité des entreprises pour un terme de quatre (4) ans; ils sont rééligibles.

Le membre du conseil de gérance nommé en remplacement d'un autre achève le mandat de celui qu'il remplace.

Le conseil de gérance fonctionne comme organe collégial.

**Art. 8.** Les membres du conseil de gérance sont nommés suivant les modalités suivantes:

- 1° un membre représentant l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg nommé sur proposition du ministre ayant dans ses attributions la Justice;
- 2° un membre représentant l'Administration des contributions directes nommé sur proposition du ministre ayant dans ses attributions les Finances;
- 3° un membre représentant l'Administration de l'enregistrement et des domaines nommé sur proposition du ministre ayant dans ses attributions les Finances;
- 4° un membre représentant l'Institut national de la statistique et des études économiques nommé sur proposition du ministre ayant dans ses attributions l'Economie;
- 5° un membre représentant la Banque centrale du Luxembourg nommé sur proposition de la Banque centrale du Luxembourg;
- 6° un membre représentant le Commissariat aux assurances nommé sur proposition du ministre ayant dans ses attributions les Finances;
- 7° un membre représentant la Commission de surveillance du secteur financier nommé sur proposition du ministre ayant dans ses attributions les Finances;
- 8° un membre représentant les grandes entreprises nommé sur proposition de la Chambre de Commerce;
- 9° un membre représentant les petites et moyennes entreprises ainsi que les sociétés de participation financière nommé sur proposition de la Chambre de Commerce;
- 10° un membre représentant la profession de l'audit nommé sur proposition de l'Institut des réviseurs d'entreprises;
- 11° un membre représentant la profession comptable nommé sur proposition de l'Ordre des experts-comptables;
- 12° un membre nommé en raison de ses compétences et de sa contribution à la matière comptable sur proposition des membres du conseil de gérance énumérés ci-avant sub 1° à 11°.

**Art. 9.** Les membres du conseil de gérance exercent leur mission en toute neutralité et indépendance et dans un souci d'intérêt général et d'utilité publique.

Dans l'exercice de leur mission, les membres du conseil de gérance doivent faire preuve d'un devoir de réserve et ne peuvent divulguer les faits et informations dont ils auraient connaissance à raison de leurs fonctions si ce n'est dans le cadre des débats et des consultations menés au sein des institutions et des organismes qu'ils représentent aux fins nécessaires à l'objet du groupement.

Le conseil de gérance adopte un règlement intérieur qui définit son organisation interne, son fonctionnement et ses procédures de travail.

Le règlement intérieur précise également les règles de comportement, de neutralité et d'indépendance y inclus les dispositions portant sur la prévention et la gestion des conflits d'intérêt.

**Art. 10.** Le conseil de gérance élit un président parmi ses membres. En cas d'empêchement du président, ses fonctions sont exercées par le membre du conseil de gérance le plus âgé.

Le conseil de gérance nomme un secrétaire sur proposition du président.

Le président peut, en outre, se faire assister d'experts lors des réunions du conseil de gérance.

**Art. 11.** Le conseil de gérance se réunit, sur la convocation de son président ou de celui qui le remplace, aussi souvent que les intérêts du groupement l'exigent. Il doit être convoqué au moins cinq (5) fois par an et chaque fois qu'un membre du conseil de gérance au moins le demande.

Les convocations sont adressées par lettre simple ou par courrier électronique au moins sept (7) jours avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs de l'urgence sont mentionnés brièvement dans la convocation.

Les convocations contiennent l'ordre du jour ainsi que le jour, l'heure et le lieu de réunion.

Tout membre du conseil de gérance peut décider de renoncer à la convocation préalable en donnant son accord par écrit.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés lors de la réunion du conseil de gérance et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. En outre, si tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés à une réunion et décident à l'unanimité d'établir un ordre du jour, la réunion pourra être tenue sans convocation préalable.

Une convocation spéciale n'est pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant aux lieux et dates prévus dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Si tous les membres du conseil de gérance sont d'accord avec cette procédure, une décision du conseil de gérance peut également être prise par écrit et sans que lesdits membres aient à se réunir. Dans ce cas, la décision devra être approuvée par tous les membres du conseil de gérance. La date d'une telle décision est la date de la dernière signature.

**Art. 12.** Le conseil de gérance ne peut délibérer valablement que si plus de la moitié de ses membres sont présents ou représentés.



Les membres du conseil de gérance peuvent donner, même par correspondance (lettre, télécopie, ou message électronique), mandat à un de leurs collègues de les représenter aux délibérations du conseil de gérance et de voter en leurs nom et place, un même membre du conseil de gérance ne pouvant représenter plus d'un de ses collègues.

Le mandat n'est valable que pour une seule séance.

En outre, en cas d'absence ou d'empêchement, un membre du conseil de gérance peut désigner une personne de son choix pour assister à la réunion du conseil de gérance en qualité d'observateur, sans droit de vote ni incidence sur le calcul du quorum de présence.

Les décisions sont prises à la majorité simple des membres présents ou représentés du conseil de gérance, en ce inclus les décisions portant sur les avis et recommandations. Celui qui préside la réunion n'a pas voix prépondérante.

Les délibérations du conseil de gérance sont constatées par des procès-verbaux qui sont approuvés par le conseil de gérance. Les procès-verbaux dûment approuvés sont signés par le président de séance et par le secrétaire du conseil.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont certifiés conformes par le président et le secrétaire ou par deux membres du conseil de gérance.

**Art. 13.** Le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour l'administration et la gestion du groupement et pour la réalisation de son objet. Tous les objets qui ne sont pas spécialement réservés par la loi ou le contrat de groupement à l'assemblée générale rentrent dans les attributions du conseil de gérance.

Après adoption par le conseil de gérance, les avis et recommandations sont signés par le président et par le secrétaire ou par deux membres du conseil de gérance.

A l'égard des tiers le groupement est valablement engagé par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance, d'un membre du conseil de gérance et d'un fondé de pouvoir ou de deux fondés de pouvoir. Toutefois, pour des actes déterminés ne dépassant pas un montant à fixer par le conseil de gérance, ledit conseil pourra donner pouvoir à des personnes déterminées d'engager le groupement par leur seule signature.

**Art. 14.** Le conseil de gérance peut déléguer certains des pouvoirs et missions qui lui incombent, notamment la gestion journalière, à un ou plusieurs directeurs, fondés de pouvoir ou fondés de pouvoir spéciaux, dont il détermine les fonctions et rémunérations.

#### **Titre IV. - Assemblées générales**

##### **Art. 15.**

###### **1. Rôle et compétences:**

L'assemblée générale est seule compétente pour modifier le présent contrat de groupement. Elle détermine l'admission et les conditions d'admission des nouveaux membres du groupement. L'assemblée générale a en outre compétence pour décider de l'introduction d'une demande d'exclusion d'un membre du groupement devant un tribunal. Chaque année, l'assemblée se réunit afin de délibérer sur les points mentionnés à l'article 22.

###### **2. Composition:**

L'assemblée générale est composée de tous les membres du groupement.

Les membres disposent lors de l'assemblée générale de voix comme suit:

- l'État du Grand-Duché de Luxembourg: autant de voix que l'ensemble des autres membres;
- La Banque centrale du Luxembourg: 1 (une) voix;
- le Commissariat aux assurances: 1 (une) voix;
- la Commission de surveillance du secteur financier: 1 (une) voix;
- la Chambre de Commerce: 1 (une) voix;
- l'Institut des réviseurs d'entreprises: 1 (une) voix;
- l'Ordre des experts-comptables: 1 (une) voix.

Tout nouveau membre dispose d'une voix.

###### **3. Règles de majorité:**

a) Les décisions suivantes sont prises à l'unanimité des membres du groupement, à savoir celles prises par consultation écrite des membres ou celles se rapportant à la modification: de l'objet du groupement, du nombre de voix attribuées à chacun des membres, de la durée du groupement, des conditions de prise de décisions par l'assemblée générale ou par le conseil de gérance, de la part contributive de chacun des membres ou de certains d'entre eux au financement du groupement.

b) Les décisions suivantes sont prises par les membres présents ou représentés disposant de trois quarts au moins des voix attribuées à l'ensemble des membres du groupement, à savoir: celles se rapportant à l'admission et aux conditions d'admission d'un nouveau membre, celles en vue de l'introduction d'une demande d'exclusion d'un membre devant un tribunal, celles se rapportant à des modifications du présent contrat de groupement autres que celles énoncées ci-dessus.

c) Toutes les autres décisions que celles visées sub a) et b) ci-dessus, notamment celles se rapportant à la nomination ou la révocation d'un membre du conseil de gérance, à la nomination ou la révocation de la personne chargée du contrôle

des comptes, celles se rapportant à l'approbation des comptes de l'exercice écoulé et à la décharge aux membres du conseil de gérance sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

**Art. 16.** Le conseil de gérance est en droit de convoquer l'assemblée générale aussi souvent qu'il juge que les intérêts du groupement l'exigent.

L'assemblée générale peut aussi être convoquée par un ou plusieurs membres.

Les membres doivent se réunir en assemblée générale au moins une fois par an, dans les cinq mois qui suivent la clôture de l'exercice.

Les réunions sont tenues aux jour, heure et lieu désignés dans les convocations.

**Art. 17.** Les convocations pour toute assemblée générale contiennent l'ordre du jour. Elles sont expédiées quinze jours au moins avant l'assemblée, par lettres recommandées ou par recommandés électroniques au sens de l'article 34 de la loi modifiée du 14 août 2000 relative au commerce électronique adressés à chacun des membres.

**Art. 18.** L'ordre du jour de chaque assemblée est arrêté par le conseil de gérance ou par le ou les membres qui la convoquent.

**Art. 19.** L'assemblée est présidée par le président du conseil de gérance ou, en cas d'empêchement de celui-ci, par un membre du conseil de gérance désigné à ces fins par les membres.

Le président nomme le secrétaire de l'assemblée.

**Art. 20.** A chaque réunion de l'assemblée générale, il est tenu une feuille de présence.

Elle contient les noms ou dénominations des membres présents ou représentés. Cette feuille est signée par les membres présents et les représentants des membres représentés et certifiée par le président.

L'assemblée ne peut délibérer valablement que si la moitié des membres sont soit présents soit représentés.

**Art. 21.** Les délibérations des assemblées générales sont constatées par des procès-verbaux signés par le président de chaque assemblée ainsi que par les membres présents et les représentants des membres représentés.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont certifiés conformes par le président et le secrétaire ou par deux membres du conseil de gérance.

**Art. 22.** L'assemblée générale annuelle entend le rapport de gestion du conseil de gérance; elle approuve, redresse ou rejette les comptes annuels. Après l'adoption des comptes annuels, elle se prononce par un vote spécial sur la décharge des membres du conseil de gérance. Elle nomme les membres du conseil de gérance ainsi que la personne chargée du contrôle légal des comptes.

**Art. 23.** En cas de besoin, le conseil de gérance peut décider de faire prendre une décision par consultation écrite des membres du groupement. Dans ce cas, le texte des décisions à prendre est adressé par lettre ou par message électronique à chaque membre du groupement qui émettra son vote par écrit ou par message électronique assorti d'une signature électronique créée par un dispositif sécurisé de création de signature. La date d'une telle décision est la date de la dernière signature.

## **Titre V. - Exercice, Comptes annuels, Contrôle**

**Art. 24.** L'exercice commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Au 31 décembre de chaque année, le conseil de gérance dresse un inventaire et établit les comptes annuels conformément à la loi modifiée du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises.

**Art. 25.** Les comptes annuels font l'objet d'un contrôle par un réviseur d'entreprises agréé.

Le réviseur d'entreprises agréé est désigné par l'assemblée générale pour un mandat de quatre (4) ans renouvelable. Le réviseur d'entreprises agréé ou le cabinet de révision agréé ne peut appartenir ni au réseau dont sont issus un ou plusieurs membres du conseil de gérance ni au réseau dont sont issus un ou plusieurs membres du Conseil de l'Institut des réviseurs d'entreprises ou du Conseil de l'Ordre des experts-comptables.

## **Titre VI. - Dissolution, Liquidation**

**Art. 26.** En cas d'incapacité, décès, dissolution, mise en faillite, exclusion ou démission d'un membre, le groupement subsiste entre les autres membres restants aux conditions prévues par le présent contrat de groupement ou, à défaut, arrêtées par l'assemblée générale selon les règles prévues pour les modifications du contrat.

### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice commence le jour de la constitution du groupement et se terminera le 31 décembre 2014.

L'assemblée générale annuelle se réunira pour la première fois en 2015.

Le membre du conseil de gérance énuméré sous 12° à l'article 8 sera nommé dans les six mois de la constitution du groupement. Jusqu'à sa nomination, la composition du conseil de gérance se limite aux seuls membres énumérés sous 1° à 11° à l'article 8.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Le contrat de groupement étant ainsi établi, les membres se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire et ont à l'unanimité des voix pris les résolutions suivantes:

I. Sont nommés membres du conseil de gérance pour une période de quatre (4) ans prenant fin à l'issue de l'assemblée annuelle à tenir en 2018:

1. M. Alphonse KUGELER, demeurant à Kehlen, représentant l'Etat, proposé par Madame la Ministre de la Justice;
2. M. Guy SCHROEDER, Conseiller de direction 1ère classe, demeurant professionnellement à Luxembourg, représentant l'Administration des contributions directes, proposé par Monsieur le Ministre des Finances;
3. M. Frank REITER, Conseiller de direction 1ère classe, demeurant professionnellement à Luxembourg, représentant l'Administration de l'enregistrement et des domaines, proposé par Monsieur le Ministre des Finances;
4. Mme Patricia GONZALEZ, Conseiller économique adjoint, demeurant professionnellement à Luxembourg, représentant l'Institut national de la statistique et des études économiques (STATEC), proposée par Monsieur le Ministre de l'Economie et du Commerce extérieur;
5. M. Marc LINSTER, Chef du département Finances internes et stratégie, demeurant à Mersch, représentant et proposé par la Banque centrale du Luxembourg (BCL);
6. M. Claude WIRION, Membre du Comité de direction, demeurant professionnellement à Luxembourg, représentant le Commissariat aux assurances, proposé par Monsieur le Ministre des Finances;
7. Mme Danièle GOEDERT, Conseiller de direction 1ère classe, demeurant à Luxembourg, représentant la Commission de surveillance du secteur financier (CSSF), proposée par Monsieur le Ministre des Finances;
8. Mme Anne-Sophie THEISSEN, Conseillère, demeurant professionnellement à Luxembourg, représentant les grandes entreprises et proposée par la Chambre de commerce;
9. M. Vincent HIEFF, Attaché, demeurant professionnellement à Luxembourg, représentant les petites et moyennes entreprises ainsi que les sociétés de participation financière et proposé par la Chambre de commerce;
10. M. Philippe DUREN, Réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à Luxembourg, représentant la profession de l'audit, proposé par l'Institut des réviseurs d'entreprises (IRE);
11. M. Georges KIOES, Expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, représentant la profession comptable, proposé par l'Ordre des experts-comptables (OEC).

II. L'adresse du groupement est fixée au 13, rue Erasme, L-1468 Luxembourg.

Fait à Luxembourg en huit (8) exemplaires, dont un sera déposé au registre de commerce et des sociétés en conformité avec l'article 7 (3) de la loi du 25 mars 1991 sur les groupements d'intérêt économique.

*Pour: l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg / Pour: la Banque centrale du Luxembourg*

*Mme Octavie Modert / Roland Weyland*

*Ministre de la Justice / Secrétaire général adjoint*

*Pour: le Commissariat aux assurances / Pour: la Commission de surveillance du secteur financier*

*M. Victor Rod / Mme Danièle Goedert*

*Président du Comité de direction / Conseiller de direction 1<sup>ère</sup> classe*

*Pour: la Chambre de Commerce / Pour: l'Institut des réviseurs d'entreprises*

*M. Pierre Gramegna / M. Jean-Michel Pacaud*

*Directeur Général / Président*

*Pour: l'Ordre des experts-comptables*

*M. Pierre Lentz*

*Président*

Données relatives aux membres du Conseil de gérance

1. M. Alphonse KUGELER, né le 24/02/1945 à Marner, demeurant au 41A rue de Mamer, L-8280 Kehlen;
2. M. Guy SCHROEDER, né le 12/05/1960 à Differdange, demeurant professionnellement au 45. boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg;
3. M. Frank REITER, né le 28/09/1963 à Echternach, demeurant au 4, rue Henri O. Tudor, L-6582 Rosport;
4. Mme Patricia GONZALEZ, née le 28/11/1977 à Sabadell (Espagne), demeurant professionnellement au 13 rue Erasme, L-1468 Luxembourg;
5. M. Marc LINSTER, né le 04/01/1953 à Ettelbruck, demeurant au 4 rue des Soeurs Franciscaines, L-7569 Mersch;
6. M. Claude WIRION, né le 15/07/1954 à Luxembourg, demeurant au 15, rue des Cerisiers, L-1322 Luxembourg;

7. Mme Danièle GOEDERT, née le 11/12/1965 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 110 route d'Arlon, L-2991 Luxembourg;

8. Mme Anne-Sophie THEISSEN, née le 16/01/1973 à Verviers (Belgique), demeurant professionnellement au 7, rue Alcide de Gasperi, L-1615 Luxembourg;

9. M. Vincent HIEFF, né le 21/10/1981 à Ettelbruck, demeurant professionnellement au 7, rue Alcide de Gasperi, L-1615 Luxembourg;

10. M. Philippe DUREN, né le 05/12/1960 à Verdun (France), demeurant professionnellement au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg;

11. M. Georges KIOES, né le 14/03/1964 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Référence de publication: 2013149481/322.

(130182305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2013.

---

**Italian Styles Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 12, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 171.341.

Je soussigné, Monsieur Gianni ANNESE, demeurant au 39, rue Demy Schlecher L-2521 Luxembourg déclare par la présente que les parts sociales de la société ITALIAN STYLES S.à R.L. ont été transférées en date du 15 octobre 2013 de la manière suivante:

- Madame Silvana RECCHIA demeurant 39, rue Demy Schlecher L-2521 Luxembourg a cédé 100 parts sociales qu'elle détenait dans la société ITALIAN STYLES SARL à Monsieur Artan GUZA, demeurant au 58, rue de Bascharage, L-4995 Schouweiler.

Fait à Luxembourg, le 25 octobre 2013.

Gianni ANNESE

Gérant

Référence de publication: 2013150595/16.

(130184071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2013.

---

**PLD Germany IX S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 76.590.

à modifier: Suite à un contrat daté du 28 octobre 2013, vingt six (26) parts sociales détenue dans la Société par, Prologis Holding GmbH & Co. KG ont été transférées à ProLogis Developments Holding Sàrl ayant son siège social à 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

A faire paraître dans l'Extrait:

Repartitions des parts sociales:

ProLogis Developments Holding Sàrl ..... 500 parts sociales

Total ..... 500 parts sociales

Luxembourg, le 30 octobre 2013.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Peter Cassells

Gérant

Référence de publication: 2013152068/20.

(130185911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

---

**PLD Germany VIII S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 76.589.

à modifier: Suite à un contrat daté du 28 octobre 2013, vingt six (26) parts sociales détenue dans la Société par, Prologis Holding GmbH & Co. KG ont été transférées à ProLogis Developments Holding Sàrl ayant son siège social à 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

A faire paraître dans l'Extrait:

Repartitions des parts sociales:

ProLogis Developments Holding Sàrl .....	500 parts sociales
Total .....	500 parts sociales

Luxembourg, le 30 octobre 2013.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Peter Cassells

Gérant

Référence de publication: 2013152069/20.

(130185909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

**Platinum Asset Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8079 Bertrange, 85, rue de Leudelange.

R.C.S. Luxembourg B 67.688.

Les comptes annuels du 01/01/2012 au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013152067/10.

(130185518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

**R.E.A. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 173.525,54.**

Siège social: L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 58.340.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013152085/10.

(130185573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

**Pilote S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 181.240.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-ninth of October.

Before us Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1. Mr. Rosario Bucaro residing in La Gouargo, 11, Allée Sandro Botticelli, 83270 St Cyr sur Mer (France), hereafter represented by Me Emilie Quérel, residing professionally in 3, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal to him, which will remain annexed hereto;

2. Mrs. Florence Perrin, residing in La Gouargo, 11, Allée Sandro Botticelli, 83270 St Cyr sur Mer (France), hereafter represented by Me Emilie Quérel, residing professionally in 3, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal to him, which will remain annexed hereto;

Such appearing persons, in the capacity in which they act, have requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a company:

**Art. 1. Formation.** There is formed a joint stock company ("the Company) organized under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg ("the Laws") and by the present articles of association ("the Articles").

**Art. 2. Name.** The Company will exist under the name of "PILOTE S.A."

**Art. 3. Registered office.** The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred (i) to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the manager or in case of plurality of managers by the Board of Directors and (ii) to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Branches or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the manager or as the case may be by the Board of Directors.

In the event that, in the view of the director or as the case may be the Board of Directors, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, shall remain a company governed by the Laws. Such temporary measures shall be taken and notified to any interested parties by the director or as the case may be the Board of Directors.

**Art. 4. Object.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participations.

The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The Company may enter into the following transactions:

- to conclude and/ or to get facilities in any form, and to proceed to the issuance of bonds and debentures;
- to advance, lend, deposit funds and/ or grant facility to its subsidiaries and/ or to companies in which the Company has direct or indirect interest, even not substantial, and/ or to companies belonging at the same group of companies than the Company ("the Affiliated Company(ies)");

For the purpose of this article, a company is considered as belonging at the same group of companies than the Company whether this company, directly or indirectly, holds, controls, is controlled by or is under common control with the Company, as ultimate holder, trustee, guardian or other fiduciary agent.

A company shall be considered as controlling another company whether it holds, directly or indirectly, the whole or a substantial part of the whole share capital of the company or it has the disposal of the authority to run or to orient the management and the politics of the other company by way of the detention of shares enabling to exert the right of vote by agreements or otherwise.

- to grant any guarantee, pledge or other form of security agreement, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the Company's property assets (presents or futures), or by these two methods cumulatively, for the execution of any agreement or obligation of the Company or of Affiliated Companies and to render any assistance to the Affiliated Companies within the limits authorized by Luxembourg law, being understood that the Company will not enter into any transaction which could cause it to be engaged in any activity that would be considered as a banking activity.

The Company may carry out any other securities, financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects and maintain a commercial establishment open to the public.

The Company may moreover establish branches abroad and may, through such branches, carry out any financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with the corporate object of the Company provided that no offers relating to such activity are made and that no measures with respect to the promotion or exercise of such activity are carried out on the territory of the Grand-Duchy of Luxembourg.

The Company may conduct all real estate transactions, such as buying, selling, development and management of real estate.

The Company may proceed to the acquisition, the worldwide exploitation, the disposal by sale, exchange or in any other manners, the granting by means of licensing or by any other legally admissible means of all intellectual property and industrial rights (including but not limited to manufacturer and trademark rights, patents, copyrights and related rights, industrial designs and models, plans, secret formulas or processes, domain names and software) as well as the use or the right to use industrial, commercial or scientific equipment and the adoption of any appropriate measure in order to protect these rights.

The Company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

**Art. 5. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 6. Share capital.** The share capital of the Company is fixed at thirty one thousand euros (31.000,- EUR) represented by thirty one thousand (31.000) shares with a nominal value of one euro (1,- EUR) each.

The share capital may be changed at any time by a resolution of the shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.



The Company can proceed to the repurchase of its own Shares by decisions of the Board of Directors subject to the availability of funds determined by the Board of Directors on the basis of relevant Interim Accounts.

**Art. 7. Share premium and assimilated premiums.** In addition to the share capital, a share premium account to which shall be transferred any premium paid on any share in addition to its nominal value as well as assimilated premiums accounts to the extent permitted by the Laws may be set up.

Amongst the assimilated premiums, the Board of Directors is authorized to collect the contributions in net equity not remunerated by shares from the existing shareholder(s) of the Company ("Capital Contribution").

The allocation of the share premium and assimilated premiums accounts may, inter alia, be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses or to make distributions to the shareholder(s) or to allocate funds to the Legal Reserve.

**Art. 8. Ownership of shares.** The Company shall recognise only one holder per Share. In case a Share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

**Art. 9. Form of shares.** The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by law.

In presence of registered shares, a register of shareholders shall be kept at the registered office of the Company.

Such register shall set forth the name of each shareholder, its residence, the number of shares held by it, the amounts paid in on each such share, the transfer of shares and the date of such transfers.

**Art. 10. Composition of the Board of Directors.** The Company shall be managed by a Board of Directors composed of three members at least, who need not be shareholders themselves.

However, if the Company is set up by a sole shareholder or, if it is recorded at a general meeting of shareholders that the Company has a sole shareholder, the composition of the Board of Directors can be limited to one member until the next ordinary general meeting following the recording of the existence of more than a shareholder.

The director(s) shall be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate which may not exceed six years, respectively they are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

**Art. 11. Power of the Board of Directors.** The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Laws or by the Articles to the general meeting of shareholder(s) fall within the competence of the Board of Directors.

The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, to any member or members of the board, directors, managers or other officers who need not be shareholders of the Company, under such terms and with such powers as the board shall determine.

**Art. 12. Representation.** The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole director or in case the Board of Directors is composed of three members or more by the joint signatures of any two directors.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Board of Directors, but only within the limits of such special power.

**Art. 13. Meetings of the Board of Directors.** The Board of Directors appoints from among its members a chairman and may appoint a secretary who need not be a director himself responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors.

The Board of Directors will meet upon call by the chairman or by any two (2) of its members, at the place and at the time indicated in the notice of meeting.

No such notice is required if all members of the Board of Directors are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting.

Notice of a meeting may also be waived by a director, either before or after a meeting, whether in original, by fax or e-mail.

Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board of Directors.

The chairman will preside at all meetings of the Board of Directors, except that in his absence the Board of Directors may appoint another member of the Board of Directors as chairman pro tempore by majority vote of the directors present or represented at such meeting.

Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another manager as his proxy.

Any member of the Board of Directors may represent one or more other members of the Board of Directors.

One or more directors may participate in a meeting by conference call, visioconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other.

Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

In addition, a written decision, signed by all the directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors which was duly convened and held.

Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several directors.

A quorum of the Board of Directors shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the directors holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

**Art. 14. Management fees and expenses.** Subject to approval by the shareholder(s), the director(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the director(s) in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

**Art. 15. Conflicts of interest.** If any of the directors of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such director shall disclose such personal interest to the other director(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole director it suffices that the transactions between the Company and its director, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the director or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm.

**Art. 16. Liability of the director(s).** The director(s) assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made in the name of the Company.

**Art. 17. Auditor(s).** Except where according to the Laws the financial statements must be audited by an independent auditor, the business of the Company and its financial situation are supervised by one or more auditors who need not be shareholder(s) themselves.

The independent auditor(s) and the auditor(s) will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate, respectively they are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the independent auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause.

**Art. 18. Shareholder(s).** The shareholder(s) shall have such powers as are vested with them pursuant to the Laws and the Articles.

The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

**Art. 19. Annual general meeting.** The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the on the last Friday of May at 11.00 a.m.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board of Directors, exceptional circumstances so require.

**Art. 20. General meetings.** Resolutions of the shareholder(s) are passed in a general meeting held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand-Duchy of Luxembourg upon issuance of a convening notice in compliance with the Laws and the Articles, by the Board of Directors, subsidiarily, by the auditor(s) or, more subsidiarily, by shareholder(s) representing at least ten per cent (10%) of the share capital.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting.

A shareholder may act at any general meeting by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

One or more shareholders may participate in a general meeting by conference call, videoconferencing or any other similar means of communication enabling the several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the general meeting for the purpose of the quorum and majority requirements.

Each share entitles to one vote.

At any general meeting other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles, resolutions shall be adopted irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast, each share entitling to one vote.

At any general meeting convened for the purpose of amending the Articles or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles, the quorum shall be at least half (1/2) of the share capital and resolutions shall be adopted by shareholders representing at least two thirds (2/3) of the votes cast.

If such quorum is not reached at the first meeting, the shareholders may be convened a second time and resolutions shall be adopted without quorum requirement by shareholders representing at least two thirds (2/3) of the votes cast.

**Art. 21. Financial year.** The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty first of December of each year.

**Art. 22. Financial statements.** At the end of each financial year, the accounts are closed and the Board of Directors draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws for submission to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may inspect these financial documents at the registered office.

**Art. 23. Legal reserve.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of general expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the annual net profit.

From the annual net profit, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve in the respect of article 72 of the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies (as amended) ("the Legal Reserve").

That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital.

**Art. 24. Allocation of the profits.** After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve, by carrying them forward to the next following financial year or by distributing them, as the case may be with carried forward profits and distributable reserves to the shareholder(s).

The shareholders upon a decision of a general meeting of shareholders may decide to distribute a dividend provided always that the amount to be distributed may not exceed the amount of the net profits of the last financial year increased by the carried forward profits and sums drawn from reserves available for this purpose, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve pursuant to the requirements of the Laws or of the Articles.

The Board of Directors may decide to distribute an interim dividend on the basis of a statement of accounts prepared by them showing that sufficient funds are available for distribution provided always that the amount to be distributed by way of interim dividend may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Laws or of the Articles.

The auditor(s) or the independent auditor(s) in their report to the Board of Directors shall verify whether the conditions for the distribution of the interim dividend have been satisfied.

In the event of a dividend or interim dividend declaration, each share of the Company entitles to the same proportion in the distributed amount.

The share premium and assimilated premiums accounts may be distributed to the shareholders upon a decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions set forth above.

The dividends, interim dividends or the distributions of share premium and assimilated premiums declared in cash may be paid in any currency selected by the Board of Directors and may be paid at such places and times as may be determined by the Board of Directors. The Board of Directors may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend, interim dividend or share premium and assimilated premiums funds into the currency of their payment. A dividend declared but not paid on a Share during five (5) years cannot thereafter be claimed by the holder of such Share, shall be forfeited by the holder of such Share and shall revert to the Company. No interest shall be paid on dividends, interim dividends or distributions of share premium and assimilated premiums declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of Shares.

**Art. 25. Dissolution and liquidation.** The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

At the time of winding up, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all known and unknown assets and liabilities of the Company.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s).

The liquidator(s) may proceed with the distribution of liquidation down payments subject to keep sufficient provision for payment of the outstanding debts.

**Art. 26. Incorporated Provisions.** Reference is made to the provisions of the Laws, in particular the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies (as amended), for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

*Transitory disposition*

By exception, the first financial year starts on the date of incorporation and ends on December 31<sup>st</sup>, 2013.

The first annual general meeting shall be held in the year 2014.

*Subscription and Payment*

The subscribers have subscribed a number of shares of the Company and have paid in cash the amounts as mentioned hereafter:

Shareholders	Subscribed capital	Paid-in Capital	Number of shares
Rosario Bucaro prenamed . . . . .	15.810,- Eur	15.810,- Eur	15.810 shares
Florence Perrin prenamed . . . . .	15.190,- Eur	15.190,- Eur	15.190 shares
Total . . . . .	31.000,- Eur	31.000,- Eur	31.000

Evidence of such contribution has been given to the undersigned notary by a bank certificate, so that the amount of thirty one thousand euros (31.000,- Eur) is as of now available to the Company.

*Declaration – Evaluation*

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10<sup>th</sup>, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

*Expenses*

The amount of expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of its formation are estimated at approximately 1.300,- EUR.

*General meeting of shareholders*

Immediately after the incorporation of the Company, the above named parties, representing the entire subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1. The number of directors is fixed at three and the number of the statutory auditor at one.
2. Are appointed as directors:

- Mr. Rosario Bucaro, born on April 13<sup>th</sup>, 1961 in Alger (Algeria) and residing in La Gouargo, 11, Allée Sandro Botticelli, 83270 St Cyr sur Mer (France);

- Me Emilie Quérel, born on July 13<sup>th</sup>, 1984 in Thionville (France) residing professionally in 3, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

- Me Florence Schwartz, born on February 25<sup>th</sup>, 1981 in Sarreguemines (France) residing professionally in 3, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg);

3. Has been appointed statutory as auditor:

- AUDITEX S.à r.l., having its registered office at L-1724 Luxembourg, 3a, Boulevard du Prince Henri (Grand-Duchy of Luxembourg).

4. The address of the Company is set at L-1724 Luxembourg, 3a, Boulevard du Prince Henri (Grand-Duchy of Luxembourg).

5. The term of office of the directors and of the statutory auditor shall be of six years and shall end at the annual general meeting of shareholders to be held in the year 2019, unless otherwise decided by a shareholders meeting.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by his surname, name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

**French version:**

L'an deux mille treize, le vingt-neuf octobre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. M. Rosario Bucaro, demeurant à La Gouargo, 11, Allée Sandro Botticelli, 83270 St Cyr sur Mer (France), ci-après représenté par Emilie Quérel, demeurant professionnellement au 3, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), suivant une procuration lui donnée sous seing privé laquelle restera annexée au présent acte;

2. Mme Florence Perrin, demeurant à La Gouargo, 11, Allée Sandro Botticelli, 83270 St Cyr sur Mer (France), ci-après représenté par Emilie Quérel, demeurant professionnellement au 3, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), suivant une procuration lui donnée sous seing privé laquelle restera annexée au présent acte;

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'acter les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé une société anonyme ("la Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg ("les Lois") et par les présents statuts ("les Statuts").

**Art. 2. Dénomination.** La Société a comme dénomination "PILOTE S.A."

**Art. 3. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré (i) à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision du Conseil d'Administration et (ii) à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par une décision des actionnaire(s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger par décision du Conseil d'Administration.

Dans l'hypothèse où l'administrateur unique ou le cas échéant le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'administrateur unique ou le cas échéant le Conseil d'Administration.

**Art. 4. Objet.** La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La Société peut également, être engagée dans les opérations suivantes:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit, et procéder à l'émission d'obligations;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, même non substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société ("la Société(s) Apparenté(es)");

Aux fins des présentes, une société est considérée comme appartenant au même groupe de sociétés que la Société, si cette société, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlée par ou est sous contrôle commun avec, la Société, que ce soit comme détenteur ultime, trustee ou gardien ou autre fiduciaire.

Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées et d'apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise; il est entendu que la Société n'effectuera aucune opération qui pourrait l'amener à être engagées dans des activités pouvant être considérées comme une activité bancaire.

La Société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public.

La Société peut établir des succursales à l'étranger et peut, par ces succursales, effectuer toutes opérations financières, industrielles ou commerciales, liées directement ou indirectement à l'objet de la Société, à condition qu'aucune offre en relation avec cette activité soit faite et qu'aucune mesure par rapport à la promotion ou l'exercice de cette activité soit effectuée sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg.

La Société peut également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

La Société peut procéder à l'acquisition, l'exploitation mondiale, l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière, la concession par le biais de licence ou par toute autre moyen légalement admissible de tous droits de propriété intellectuelle et industrielle (y compris mais sans limitation les marques de fabrique et de commerce, brevets, droits d'auteur et droits voisins, dessins et modèles industriels, plans, formules ou procédés secrets, noms de domaine et les logiciels) ainsi que l'usage ou la concession de l'usage d'un équipement industriel, commercial ou scientifique et prendre toutes mesures utiles à la protection de ces droits.

La Société peut, d'une façon générale, prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

**Art. 5. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 6. Capital social.** Le capital social de la Société est de trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale de un euro (1,- EUR) chacune.

Le capital peut être modifié à tout moment par une décision des actionnaire(s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.

La Société peut procéder au rachat de ses propres Actions par décision du Conseil d'Administration sous réserve de la disponibilité des fonds déterminée par le Conseil d'Administration sur base des Comptes Intérimaires pertinents.

**Art. 7. Prime d'émission et Primes assimilées.** En outre du capital social, un compte prime d'émission dans lequel seront transférées toutes les primes payées sur les actions en plus de la valeur nominale ainsi que des comptes primes assimilées dans la mesure permise par les Lois peuvent être établis.

Parmi les comptes primes assimilées, le Conseil d'Administration est autorisé à recueillir les apports en capitaux propres non rémunérés par des titres des actionnaire(s) existants de la Société ("Capital Contribution").

L'affectation des comptes prime d'émission et primes assimilées peut être utilisée, entre autre, pour régler le prix des actions que la Société a rachetées à ses actionnaire(s), pour compenser toute perte nette réalisée, pour des distributions au(x) actionnaire(s) ou pour affecter des fonds à la Réserve Légale.

**Art. 8. Propriété des actions.** La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par Action. S'il y a plusieurs propriétaires par Action, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

**Art. 9. Forme des actions.** Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

En présence d'actions nominatives, un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société.

Ledit registre énoncera le nom de chaque actionnaire, sa résidence, le nombre d'actions détenues par lui, les montants libérés sur chacune des actions, le transfert d'actions et les dates de tels transferts.

**Art. 10. Composition du Conseil d'Administration.** La Société sera administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateur(s) seront nommés par les actionnaire(s), qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat qui ne pourra excéder six années, respectivement ils peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des actionnaire(s).

**Art. 11. Pouvoir du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés en vertu des Lois ou des Statuts au(x) actionnaire(s) relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera.



**Art. 12. Représentation.** La Société sera engagée vis-à-vis des tiers soit par la signature individuelle de l'administrateur unique soit si le Conseil d'Administration est composé de trois membres ou plus par la signature conjointe de deux administrateurs.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 13. Réunions du Conseil d'Administration.** Le Conseil de d'Administration nommera parmi ses membres un président et pourra nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même administrateur responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil d'Administration.

Le Conseil de d'Administration se réunira sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres, au lieu et date indiqués dans la convocation.

Si tous les membres du Conseil d'Administration sont présents ou représentés à une réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de la réunion, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Un administrateur peut également renoncer à sa convocation à une réunion, soit avant soit après la réunion, par écrit en original, par fax ou par e-mail.

Des convocations écrites séparées ne sont pas requises pour les réunions qui sont tenues aux lieux et date indiqués dans un agenda de réunions adopté à l'avance par le Conseil de d'Administration.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence le Conseil d'Administration désignera un autre membre du Conseil d'Administration comme président pro tempore par un vote à la majorité des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Tout administrateur peut se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre administrateur comme son mandataire.

Tout membre du Conseil d'Administration peut représenter un ou plusieurs autres membres du Conseil d'Administration.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres.

Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

En outre, une décision écrite, signée par tous les administrateurs, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée et tenue.

Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs administrateurs.

Le Conseil d'Administration ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des administrateurs en fonction est présente ou représentée.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

**Art. 14. Rémunération et débours.** Sous réserve de l'approbation des actionnaire(s), les administrateur(s) peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

**Art. 15. Conflit d'intérêts.** Si un ou plusieurs administrateurs ont ou pourraient avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, cet administrateur devra en aviser les autres administrateur(s) et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans le cas d'un administrateur unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est administrateur, collaborateur, membre, actionnaire, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise.

**Art. 16. Responsabilité des administrateurs(s).** Les administrateurs n'engagent, dans l'exercice de leurs fonctions, pas leur responsabilité personnelle lorsqu'ils prennent des engagements au nom et pour le compte de la Société.

**Art. 17. Commissaire(s) aux comptes.** Hormis lorsque conformément aux Lois les comptes sociaux doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises indépendant, les affaires de la Société et sa situation financière peuvent être contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes actionnaire(s).

Les réviseur(s) d'entreprises indépendant(s) et les commissaire(s) aux comptes seront nommés par les actionnaire(s) qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat, respectivement leur mandat peut être renouvelé et ils peuvent

être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associé(s) sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises indépendant ne peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves.

**Art. 18. Actionnaire(s).** Les actionnaires exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Lois et les Statuts.

Si la Société ne compte qu'un seul actionnaire, celui-ci exerce les pouvoirs prémentionnés conférés à l'assemblée générale des actionnaires.

**Art. 19. Assemblée générale annuelle.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le dernier vendredi du mois de mai à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

**Art. 20. Assemblées générales.** Les décisions des actionnaire(s) sont prises en assemblée générale tenue au siège social ou à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg sur convocation conformément aux conditions fixées par les Lois et les Statuts du Conseil d'Administration, subsidiairement, des commissaire(s) aux comptes, ou plus subsidiairement, des actionnaire(s) représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tous les actionnaires sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale.

Un actionnaire peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même actionnaire.

Un ou plusieurs actionnaires peuvent prendre part à une assemblée générale par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Ce ou ces actionnaires sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité à l'assemblée.

Chaque action donne droit à un vote.

Lors de toute assemblée générale autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou du vote de décisions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour une modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les actionnaires à la majorité simple, indépendamment du nombre d'actions représentées, chaque action donnant droit à un vote.

Lors de toute assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou du vote de décisions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour une modification des Statuts, le quorum sera d'au moins la moitié (1/2) du capital social et les résolutions seront adoptées par les actionnaires représentant au moins les deux tiers (2/3) des votes exprimés.

Si ce quorum n'est pas atteint, les actionnaires peuvent être convoqués à une seconde assemblée générale et les résolutions seront alors adoptées sans condition de quorum par les actionnaires représentant au moins les deux tiers (2/3) des votes exprimés.

**Art. 21. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier et s'achève le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 22. Comptes sociaux.** A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et le Conseil d'Administration dresse l'inventaire des éléments de l'actif et du passif, le bilan ainsi que le compte de résultats conformément aux Lois afin de les soumettre aux actionnaire(s) pour approbation.

Tout actionnaire ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social.

**Art. 23. Réserve légale.** L'excédent favorable du compte de résultats, après déduction des frais généraux, coûts, amortissements, charges et provisions constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5%) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale («la Réserve Légale») dans le respect de l'article 72 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée).

Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social.

**Art. 24. Affectations des bénéfices.** Après affectation à la Réserve Légale, les actionnaire(s) décident de l'affectation du solde du bénéfice net par versement de la totalité ou d'une partie du solde à un compte de réserve, en le reportant à nouveau ou en le distribuant le cas échéant avec les bénéfices reportés et les réserves distribuables aux actionnaire(s).

Les actionnaires par décision prise en assemblée générale des actionnaires, peuvent décider de distribuer un dividende étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent jamais excéder le montant des bénéfices nets du dernière exercice clos augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectuées sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserve en vertu des Lois ou des Statuts.

Le Conseil d'Administration peut décider de distribuer un acompte sur dividende sur base d'un état comptable préparé par eux duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer en tant qu'acompte sur dividende ne peuvent jamais excéder le montant total des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserve en vertu des Lois ou des Statuts.

Les réviseur(s) d'entreprises indépendant(s) ou les commissaire(s) aux comptes dans leur rapport au Conseil d'Administration vérifieront si les conditions pour la distribution d'un acompte sur dividende ont été remplies.

En cas de déclaration d'un dividende ou d'un acompte sur dividende, chaque action donne droit à une même proportion dans le montant distribué.

La prime d'émission et les primes assimilées peuvent être distribuées aux actionnaires par décision prise en assemblée générale des actionnaires conformément aux dispositions établies ci-avant.

Les dividendes, les acomptes sur dividendes ou les distributions de la prime d'émission et des primes assimilées déclarés en numéraire peuvent être payés en toutes devises choisies par le Conseil d'Administration et pourront être payés en temps et lieu qu'il appartiendra de déterminer par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration, peut décider du cours de change applicable à la conversion des dividendes, des acomptes sur dividendes ou des distributions de la prime d'émission et des primes assimilées en la devise de leur paiement. Un dividende déclaré mais non payé sur une Action pendant cinq (5) ans, ne pourra par la suite plus être réclamé par le propriétaire d'une telle Action, de sorte qu'il sera perdu pour celui-ci, et sera acquis à la Société. Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes, les acomptes sur dividendes ou les distributions de la prime d'émission et des primes assimilées déclarés et non réclamés qui seront détenus par la Société pour le compte des détenteurs d'Actions.

**Art. 25. Dissolution et liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision des actionnaire(s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.

Au moment de la dissolution, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, actionnaires ou non, nommés par les actionnaire(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un actionnaire unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, y compris les frais de liquidation, le produit net de liquidation sera réparti entre les actionnaire(s).

Les liquidateur(s) peuvent procéder à la distribution d'acomptes sur produit de liquidation sous réserve de provisions suffisantes pour payer les dettes impayées à la date de la distribution

**Art. 26. Disposition finale.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée).

#### *Disposition transitoire*

Par exception, le premier exercice social commence le jour de la constitution et s'achève le 31 décembre 2013.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en l'an 2014.

#### *Souscription et libération*

Les comparantes ont souscrit un nombre d'actions de la Société et ont libéré en espèces les montants suivants:

Actionnaires	Capital souscrit	Capital libéré	Nombre d'actions
Rosario Bucaro prénommé . . . . .	15.810,- EUR	15.810,- EUR	15.810 shares
Florence Perrin prénommé . . . . .	15.190,-EUR	15.190,- EUR	15.190 shares
Total . . . . .	31.000,- EUR	31.000,- EUR	31.000

La preuve de la contribution a été donnée au notaire par un certificat de blocage des fonds, de sorte que le montant de trente et un mille euros (31.000,-EUR) est à présent à la disposition de la Société.

#### *Déclaration - Evaluation*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de 1.300,- EUR.

*Assemblée générale extraordinaire*

Immédiatement après la constitution de la Société, les comparants précités, représentant l'intégralité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires aux comptes à un.

2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

- M. Rosario Bucaro, né le 13 avril 1961 à Alger (Algérie) et demeurant à La Gouargo, 11, Allée Sandro Botticelli, 83270 St Cyr sur Mer (France);

- M<sup>e</sup> Emilie Quérel, née le 13 juillet 1984 à Thionville (France) et demeurant professionnellement au 3, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

- M<sup>e</sup> Florence Schwartz, née le 25 février 1981 à Sarreguemines (France) et demeurant professionnellement au 3, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

3. A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

- AUDITEX S.à r.l., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 3a, Boulevard du Prince Henri (Grand-Duché de Luxembourg).

4. L'adresse de la Société est fixée à L-1724 Luxembourg, 3a, Boulevard du Prince Henri (Grand-Duché de Luxembourg).

5. La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes sera de six ans et prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2019, sauf si une assemblée générale des actionnaires en décide autrement.

Le notaire soussigné, qui comprend et qui parle anglais, constate par les présentes, qu'à la requête des comparants, le présent procès-verbal est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le-dit mandataire a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: QUEREL, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 29/10/2013. Relation: EAC/2013/14011. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 30 octobre 2013.

Référence de publication: 2013152066/609.

(130185557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

---

**Rhein-Lux Holdings, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 127.024.

Par résolutions prises en date du 30 septembre 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Jerry Loy, avec adresse au 41, rue du Trabli, 1236 Cartigny, Suisse, de son mandat de gérant, avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2013.

2. Nomination de Ramzi Zuraikat, avec adresse professionnelle au 3, Rue des Alpes, 1201 Genève, Suisse, au mandat de gérant, avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2013 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2013.

Référence de publication: 2013152093/14.

(130185479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

---

**R.E.A. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 173.525,54.**

Siège social: L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 58.340.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013152086/10.

(130185574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

---

**Ribambelle 9 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8011 Strassen, 257, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 149.442.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013152094/10.

(130186030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

---

**Haneda Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 160.512.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales en date du 31 octobre 2013:

que Headstart S.à r.l. a transféré 12.500 parts sociales, ayant une valeur nominale de 1 euro chacune, à I-View Now LLC, une société à responsabilité limitée, immatriculée auprès du registre du Nevada sous le numéro E0444562011-9, ayant son siège social au 2920 N. Green Valley, Pkwy, Building 4, Suite 424, Henderson, Nevada 89014, USA.

Désormais, l'associé unique de la Société est donc le suivant:

- I-View Now LLC

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

*Le mandataire*

Référence de publication: 2013152694/19.

(130187041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

---

**Hyperion Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 180.582.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2013.

Référence de publication: 2013152707/10.

(130187014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

---

**HorseGlobe Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 163.438.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013152703/10.

(130187119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

---

**Helong-inf Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 163.478.

Par la présente, je tiens à vous annoncer ma décision de démissionner de mon poste d'Administrateur Délégué et d'Administrateur au sein du Conseil d'Administration et ceci avec effet immédiat.

Strassen, le 31 octobre 2013.

J. DE HAES.

Référence de publication: 2013152698/10.

(130186841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

**Ingersoll-Rand Lux Euro III Financing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 165.718.

## EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'associée unique de la Société en date du 25 octobre 2013 que:

1. La démission de Madame Agnes Csorgo, en tant que gérant de catégorie B de la Société, a été acceptée avec effet immédiat.

2. Monsieur Livio Gambardella, né le 2 décembre 1975 à Terlizzi, Italie, demeurant professionnellement au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, a été nommé en tant que gérant de catégorie B de la Société, avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Suite aux résolutions qui précèdent, le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

- Monsieur Olivier Caremans, gérant de catégorie A;
- Monsieur Jeffrey Tallyen, gérant de catégorie A;
- Monsieur Benoît Bauduin, gérant de catégorie B;
- Monsieur Livio Gambardella, gérant de catégorie B;
- Monsieur Scott McKinlay, gérant de catégorie B;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 30 octobre 2013.

Référence de publication: 2013152729/24.

(130186800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

**Helong-inf Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 163.478.

Par la présente, je tiens à vous annoncer ma décision de démissionner de mon poste d'Administrateur au sein du Conseil d'Administration et ceci avec effet immédiat.

Strassen, le 31 octobre 2013.

M. I. FLORANGE.

Référence de publication: 2013152695/10.

(130186841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

**Helong-inf Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 163.478.

Par la présente, je tiens à vous annoncer ma décision de démissionner de mon poste d'Administrateur au sein du Conseil d'Administration et ceci avec effet immédiat.

Strassen, le 31 octobre 2013.

G. ROKOSUIEVA.

Référence de publication: 2013152696/10.

(130186841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.



**GP Lux Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9764 Marnach, 3, Marbuergerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 159.671.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marnach, le 04/11/2013.

Signature.

Référence de publication: 2013152690/10.

(130187395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

**JER Europe Fund II Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 110.500,00.**

Siège social: L-1126 Luxembourg, 13, rue d'Amsterdam.

R.C.S. Luxembourg B 103.086.

Il est à noter que les associés de la Société ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Monsieur Daniel T. Ward de son mandat de gérant unique de la Société avec effet au 13 septembre 2013;

- de nommer Monsieur Richard Harkins, né le 11 mars 1954 à Washington, D.C., Etats-Unis, demeurant professionnellement au 7950 Jones Branch Drive, McLean, VA 22107, Etats-Unis en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 13 septembre 2013 et pour une durée indéterminée;

- de nommer Monsieur Bruce Cunningham, né le 26 février 1956 à Camp Lejeune, North Carolina, Etats-Unis, demeurant professionnellement au 7950 Jones Branch Drive, McLean, VA 22107, Etats-Unis en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 13 septembre 2013 et pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé de

Monsieur Richard Harkins, gérant

Monsieur Bruce Cunningham, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

JER Europe Fund II Holdings S.à r.l.

Silvia Mathieu

*Mandataire*

Référence de publication: 2013152764/24.

(130186949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

**IRE UK III SCS, Société en Commandite simple.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 156.733.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2013.

Référence de publication: 2013152755/10.

(130187471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

**IODA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 179.511.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 67561 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013152754/10.

(130186641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

**Immobilière Nord-Sud S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9706 Clervaux, 2, route de Bastogne.  
R.C.S. Luxembourg B 106.689.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013152744/10.

(130186981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

---

**ID Servers S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 155.335.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013152739/10.

(130186809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

---

**InControl S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippman.  
R.C.S. Luxembourg B 158.993.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2013.

Pour copie conforme

*Pour la société*

Maître Carlo WERSANDT

*Notaire*

Référence de publication: 2013152737/14.

(130186389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

---

**ILP III S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.  
R.C.S. Luxembourg B 127.503.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 4 novembre 2013.

Référence de publication: 2013152740/11.

(130186979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

---

**Jade de Chine Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5442 Roedt, 2, rue de Canach.  
R.C.S. Luxembourg B 46.267.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> novembre 2013.

Référence de publication: 2013152760/10.

(130186921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

---

**Imprimerie Marc Mechtel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3441 Dudelange, 45, rue Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 148.748.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013152747/10.

(130187414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

**Josy Welter Howald S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2529 Howald, 2-4, rue des Scillas.  
R.C.S. Luxembourg B 117.933.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

JOSY WELTER HOWALD S.à r.l.

Référence de publication: 2013152767/10.

(130187323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

**Jetsolutions Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 164.455.

Veillez prendre note que l'adresse de l'associé unique, Monsieur Cédric LESCOP est désormais la suivante: 77 rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

Luxembourg, le 4 novembre 2013.

Pour avis sincère et conforme

*Pour Jetsolutions Invest S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013152762/13.

(130187373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

**JMK S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8030 Strassen, 96, rue du Kiem.  
R.C.S. Luxembourg B 69.067.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013152766/10.

(130187420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

**JP Commercial 16 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 6, rue Dicks.  
R.C.S. Luxembourg B 167.089.

*Auszug aus dem Protokoll des alleinigen Gesellschafters der Gesellschaft vom 31. Oktober 2013*

Der alleinige Gesellschafter der Gesellschaft hat mit Wirkung zum 01. November 2013 folgende Rücktrittserklärungen der Geschäftsführer der Gesellschaft akzeptiert:

- Daniel Schulenburg;

Mit Wirkung ab dem 01. November 2013 hat der alleinige Gesellschafter der Gesellschaft

-Karl-Erbo Kageneck geschäftlich ansässig in der Stollbergstrasse 11, D-80539 München, geboren am 29. Juli 1947 in Wittlich;

als Geschäftsführerin der Gesellschaft, für eine unbestimmte Zeit ernannt.  
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 04. November 2013.

JP Commercial 16 S.à r.l.

Diane Wolf

Référence de publication: 2013152770/20.

(130187137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

---

**Kalle Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 768.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 101.670.

—  
*Extrait des résolutions en date du 15 octobre 2013*

Il a été décidé que le siège social de la Société est transféré au 412F, route d'Esch L-1471 Luxembourg avec effet au 21 octobre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013152772/12.

(130186371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

---

**Implant-Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 21, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 112.536.

—  
*Beschluss*

Die Gesellschaft verlegt Ihren Gesellschaftssitz innerhalb von Wasserbillig. Die neue Anschrift ist 21, Route de Luxembourg, L- 6633 Wasserbillig.

Luxemburg, den 04.11.2013.

Implant- Lux S.A.

Référence de publication: 2013152746/12.

(130187056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

---

**Josy Welter S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1623 Luxembourg, 8-10, rue Génistre.

R.C.S. Luxembourg B 29.641.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

JOSY WELTER S.à r.l.

Référence de publication: 2013152768/10.

(130187592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

---

**K&F Furniture S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8079 Bertrange, 117, rue de Leudelange.

R.C.S. Luxembourg B 61.497.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013152771/10.

(130186479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

---

**Hola Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 155.877.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Référence de publication: 2013152720/10.

(130186531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

**L'Occitane Groupe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 125.718.

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social de la Société le 30 septembre 2013*

L'Assemblée reconduit les mandats de Messieurs Reinold Geiger, Christopher Braden, Emmanuel Osti, André Hoffmann, demeurant au 11, cité Malesherbes F-75009 Paris, Olivier Baussan, Henri Biard et Karl Guénard en tant qu'Administrateurs, pour une période de trois ans.

L'Assemblée reconduit également le mandat Monsieur Reinold Geiger en tant qu'Administrateur-Délégué et président du Conseil d'Administration, pour une période de trois ans.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice se clôturant le 31 mars 2016.

Reconduction du mandat du Réviseur d'Entreprises, PRICEWATERHOUSECOOPERS SARL, 400 route d'Esch L-1014 Luxembourg, immatriculé au RCS Luxembourg n° B 65477, pour une période d'un an.

Son mandat prendra fin à l'Assemblée Générale des actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice se clôturant le 31 mars 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2013.

*Pour la société*

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2013152798/24.

(130186561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

**KANDAHAR (Luxembourg) N°4 LIMITED S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: GBP 10.000,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 128.198.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2013.

M. Gérald Stevens

*Mandataire*

Référence de publication: 2013152781/12.

(130186909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

**KANDAHAR (Luxembourg) N°4 LIMITED S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: GBP 10.000,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 128.198.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2013.

M. Gérald Stevens

*Mandataire*

Référence de publication: 2013152780/12.

(130186898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

---

**Krump S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9905 Troisvierges, 55A, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 106.067.

---

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Troisvierges, le 25/10/2013.

Référence de publication: 2013152777/10.

(130186752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

---

**Leyne, Strauss-Kahn & Partners, Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 95.132.

---

EXTRAIT

Lors de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 18 octobre 2013, les actionnaires ont accepté la démission de Monsieur Philippe Slendzak de son poste d'administrateur avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2013 et nommé Monsieur Dominique Strauss-Kahn, né le 25 avril 1949 à Neuilly sur Seine (France) et demeurant 216, boulevard Raspail, 75014 Paris (France) au poste d'administrateur de la Société avec effet au 28 octobre 2013 et jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires devant se tenir en 2014.

Lors de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue le 18 octobre 2013, les administrateurs ont nommé Monsieur Dominique Strauss-Kahn au poste de Président du Conseil d'Administration avec effet au 28 octobre 2013 et jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires devant se tenir en 2014

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Leyne, Strauss-Kahn & Partners*

Mélanie Sauvage

*Mandataire*

Référence de publication: 2013152803/20.

(130187031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

---

**KKR My Best Friend Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 151.291.

---

Les comptes annuels au 31 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013152791/10.

(130186868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

---

**KL Consult S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 40, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 83.682.

---

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013152792/10.

(130187042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

---



**KSPS Commerce S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6834 Biwer, 1, am Breil.

R.C.S. Luxembourg B 127.208.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31/10/2013.

G.T. Experts Comptables Sàrl  
Luxembourg

Référence de publication: 2013152793/12.

(130186706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

---

**KKR My Best Friend Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 151.291.

Le Bilan consolidé au 31 mars 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013152790/10.

(130186867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

---

**Heck, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4024 Esch-sur-Alzette, 371, route de Belval.

R.C.S. Luxembourg B 105.852.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04/11/2013.

G.T. Experts Comptables Sàrl  
Luxembourg

Référence de publication: 2013152713/12.

(130187034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

---

**Idem Luxembourg (No. 4), Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 12.500,00.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 168.558.

*Extrait des résolutions prises par un gérant de la société en date du 30 septembre 2013*

Un gérant de la Société décide de transférer le siège social de la Société du 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg au 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, avec effet au 30 septembre 2013.

L'adresse professionnelle actuelle de Monsieur Aidan FOLEY, gérant de la Société, est la suivante: 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013152726/14.

(130187480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

---

**HP A Funtana Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 168.042.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 1<sup>er</sup> octobre 2013 que la société HPMC1 S.à r.l., agissant au nom et pour le compte de son compartiment K a cédé cinq cent (500) parts sociales qu'elle détenait dans la Société à la société HPMC3 S.à r.l., agissant au nom et pour le compte de son compartiment I, une société à responsabilité limitée de titrisation de droit luxembourgeois ayant son siège social à L - 1511 Luxembourg, 121, Avenue de la Faïencerie, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 159517.

Pour extrait

La Société

Référence de publication: 2013152725/16.

(130187366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

---

**Pibaj S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 177.525.

—  
L'an deux mille treize, le trente octobre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "PIBAJ S.A." ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, constituée suivant acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, préqualifiée, en date du 28 mai 2013, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1706 du 16 juillet 2013, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 177525.

La séance est ouverte à 15.15 heures, sous la présidence de Monsieur Anouar BELLI, employé privé, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

Le Président désigne comme secrétaire et scrutateur Madame Michèle SENSI-BERGAMI, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

Le Président expose ensuite:

- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau constatant que les QUATRE MILLE SIX CENTS ACTIONS (4.600) d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100.-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de QUATRE CENT SOIXANTE MILLE EUROS (EUR 460.000.-) sont dûment présentes ou représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence ainsi que la procuration de l'actionnaire après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentaire demeureront annexées au présent acte pour être soumises ensemble aux formalités de l'enregistrement.

- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 115.000.- (cent quinze mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 460.000.- (quatre cent soixante mille euros) à EUR 575.000.- (cinq cent soixante-quinze mille euros) par l'émission de 1.150 (mille cent cinquante) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100.- (cent euros) chacune, libérées par un apport en numéraire;

2.- Souscription des 1.150 nouvelles actions par l'actionnaire existant et par un nouvel actionnaire.

4.- Modification afférente du premier alinéa de l'article 5 des statuts pour refléter les décisions prises;

5.- Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité la résolution suivante:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la société d'un montant de CENT QUINZE MILLE EUROS (EUR 115.000.-) pour le porter de son montant actuel de QUATRE CENT SOIXANTE MILLE EUROS (EUR 460.000.-) à CINQ CENT SOIXANTE-QUINZE MILLE EUROS (EUR 575.000.-) par la création et l'émission de MILLE CENT

CINQUANTE (1.150) actions nouvelles, d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100.-) chacune, donnant les mêmes droits et avantages que les actions anciennes.

*Deuxième résolution*

Après avoir constaté la renonciation à son droit de souscription préférentiel par l'actionnaire existant sur cent (100) actions nouvelles à créer, l'assemblée générale décide que la souscription des MILLE CENT CINQUANTE (1.150.-) actions nouvelles sera répartie comme suit:

1) MILLE CINQUANTE (1050) actions nouvelles par l'actionnaire existant;

2) CENT (100) actions nouvelles par un nouvel actionnaire Madame Constance BERTIN, épouse ALLIBERT, née à Boulogne Billancourt (France), le 18 janvier 1961, demeurant à 75116 Paris, 9, rue de Magdebourg;

tous ici représentés par son mandataire spécial Monsieur Anouar BELLI, employé privé, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

agissant en vertu de procurations sous seing privé à lui données.

Lesquelles procurations après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentaire resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront enregistrées.

Lesquels souscripteurs représentés par leur mandataire susnommé ont déclaré souscrire les MILLE CENT CINQUANTE (1.150) actions nouvelles de la façon indiquée ci-dessus et les libérer intégralement par un versement en numéraire ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, de sorte que la somme de CENT QUINZE MILLE EUROS (EUR 115.000.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

*Troisième résolution*

En conséquence des résolutions qui précèdent, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital social. (1<sup>er</sup> alinéa).** Le capital social souscrit de la société est fixé à CINQ CENT SOIXANTE-QUINZE MILLE EUROS (EUR 575.000.-) représenté par CINQ MILLE SEPT CENT CINQUANTE (5.750) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100.-) chacune, entièrement libérées."

Les autres alinéas de l'article 5 restent inchangés.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

*Frais*

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes sont à la charge de la société et sont estimés approximativement à 1.400.- euros.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: BELLI, SENSI-BERGAMI, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 31/10/2013. Relation: EAC/2013/14184. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 05 novembre 2013.

Référence de publication: 2013153716/78.

(130188127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2013.

**Polymnie S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 150.208.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le vingt-sept septembre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU:

Monsieur Jean-François CHEDMAIL, demeurant à B-1050 Ixelles, 12, avenue d'Italie,

ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée annexée aux présentes.

Le prédit mandataire, agissant ès-qualités, prie le notaire instrumentant de documenter:

- que son mandant est seul propriétaire de toutes les actions de la société anonyme POLYMNIE S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, Avenue Pasteur,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 150.208,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 10 décembre 2009, publié au Mémorial C numéro 171 du 27 janvier 2010.

Que le capital social est fixé à CENT SOIXANTE-QUINZE MILLE EUROS (EUR 175.000,-), représenté par MILLE SEPT CENT CINQUANTE (1.750) ACTIONS d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune,

- que son mandant décide de dissoudre ladite société;
- que tout le passif de la société a été réglé, sinon dûment provisionné;
- qu'en sa qualité d'actionnaire unique, son mandant reprend tout l'actif à son compte;
- que son mandant reprend à son compte tout passif éventuel, même non encore connu, et qu'il assume pour autant que de besoin, la qualité de liquidateur;
- que la liquidation de la société peut être considérée comme définitivement clôturée;
- que décharge est accordée aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes de la société;
- que les livres et documents de la société se trouvent conservés pendant cinq (5) ans à l'adresse du siège de ladite société.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 4 octobre 2013. Relation: EAC/2013/12880. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013153724/38.

(130187732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2013.

---

**Five Arrows Nautilus Co-Invest Feeder SCA SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1136 Luxembourg, 1, Place d'Armes.

R.C.S. Luxembourg B 171.852.

*Extrait des résolutions du conseil de gérance prises en date du 10 Septembre 2013*

Le siège social de la société a été transféré de L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe à L-1136 Luxembourg, 1, Place d'Armes, avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Five Arrows Nautilus Co-Invest Feeder S.C.A. SICAR

Five Arrows Managers

ANGELO LUIS

B DIRECTOR

Référence de publication: 2013153912/16.

(130188412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2013.

---

**Weydert & Welter S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-8280 Kehlen, 50A, rue de Mamer.

R.C.S. Luxembourg B 112.000.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013150874/9.

(130184177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2013.

---